

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VII.

No. 7.

Prix du numéro, 7 centims. — Annonces, la ligne, 5 centims.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 17 FEVRIER 1876

Rédaction, Administration, Bureaux d'Abonnements et d'Annonces: No. 319, Rue St. Antoine, Montréal.—GEO. E. DESBARATS, Directeur-Gérant.

SOMMAIRE

Revue Européenne.—Nos Gravures : Un instant seul : Le pont Royal-Albert : Le prince de Galles à Calcutta.—La Société de bienfaisance française.—La prime et le dévouement.—Vingt mille lieues sous les mers (suite).—Poésie : Amour et le temps.—Etude historique : Bigot et sa cour.—Nouvelles générales : Canada ; Nord-Ouest ; Europe ; États-Unis.—Un Pèlerinage à l'Île-aux-Coudres (suite).—Sa Majesté Politique.—Feuilleton : Le Brandon de Discorde, ou le Massacre de Lachine (suite).—Nécrologie : L'hon. Charles-Séraphin Rodier.—La paroisse de St. Martin et les pauvres de Montréal.—Deux Sénateurs savants.—Economie domestique.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES.—Un instant seul.—Montréal : Vue à vol d'oiseau et plan du pont Royal-Albert, d'après les débris de l'ingénieur.—Voyage du prince de Galles aux Indes : Arrivée de S. A. R. à Calcutta ; présentation des rajahs.

REVUE EUROPÉENNE

Dans notre première revue, nous avons parlé des intrigues et des combinaisons, grâce auxquelles une majorité conservatrice dans l'Assemblée législative de France avait fini par élire une majorité de sénateurs démocrates.

Nous trouvons dans la *Revue du Monde Catholique* une explication très-lucidé de cet imbroglio :

Après bien des pourparlers, des intrigues nouées et dénouées, dit M. Chantrel, il parut clair que les droites auraient une majorité de quelques voix, et que par conséquent, si elles étaient unies, les 75 nominations sénatoriales seraient à elles. Les gauches avaient aussi fini par s'unir, mais elles restaient en minorité d'une dizaine de voix.

Chacune des deux grandes fractions de la Chambre avait aussi sa liste, qu'elle tenait secrète, et dans laquelle on avait fait entrer des noms appartenant aux divers groupes dans la proportion des membres composant ces groupes.

La grande bataille commença, deux sénateurs seulement sont élus, et à l'inspection des chiffres obtenus par les candidats, quelques-uns des membres de l'extrême droite croient s'apercevoir que tous ne tiennent pas leurs engagements, et que le but du centre droit est de faire triompher les orléanistes, les parlementaires, au détriment des royalistes. Devant ce résultat, ils se trouvent déçus. Les gauches, qui ont besoin de quelques voix de plus, leur font des avances ; on s'entend pour exclure les hommes du centre-droit, et le résultat des scrutins qui suivent est de faire passer des sénateurs de gauche et des sénateurs d'extrême droite. Grand scandale et grande fureur dans le camp des parlementaires, embarras visible d'appréciation parmi les royalistes, qui peuvent bien approuver le but poursuivi par M. de La Rochette et ses amis, mais qui jugent leur évolution dangereuse au point de vue politique, plus dangereuse encore au point de vue religieux, puisqu'elle a pour effet d'introduire dans le sénat des hommes également hostiles à la royauté et à la religion.

M. Chantrel indique ensuite le moyen qu'il y aurait eu d'éviter un jeu aussi risqué :

Nous pensons que si l'extrême droite, bien unie, avait posé nettement ses conditions, le centre-droit et la droite modérée se seraient vus obligés de lui accorder davantage ; dans le cas contraire, en portant ses voix sur des candidats dévoués à la royauté, elle eût tenu en échec les gauches et le centre-droit, et celui-ci, pour rendre enfin l'élection possible, eût été forcé d'en venir à composition.

Cependant, considérant entr'autres choses que si "le radicalisme est un fléau destructeur, le libéralisme est un ver rongeur qui laisse l'apparence de la vie là où la mort règne déjà," le chroniqueur "n'ose se prononcer sur une question aussi grave," et trouve "qu'il est trop tôt pour porter un jugement définitif."

Le groupe des *chervau-léger*, que présidait M. de La Rochette, n'a pas eu de ces hésitations. Sur 73 membres dont il se compose, 14 suivant quelques personnes, 10 selon quelques autres, ont été les seuls à suivre leur chef, qui a cru devoir offrir sa démission. Elle a été promptement acceptée, malgré une lettre publiée dans l'*U-*

nion et dans laquelle M. de La Rochette expliquait sa conduite et sa nouvelle position. A la réunion où M. de la Monneraye a été élu président, une délibération a été prise dans laquelle il est dit : " Nous repoussons formellement l'idée d'une alliance avec des groupes de l'Assemblée, dans lesquels se rencontrent avec les adversaires les plus décidés de la monarchie légitime, des ennemis avoués de l'Eglise et de l'ordre social-chrétien, et nous persistons dans cette politique royaliste qui veut rester catholique et conservatrice."

Ainsi voilà encore une scission dans un des groupes qui fractionnaient déjà la droite.

Comme on pouvait s'y attendre, le *Correspondant* va bien plus loin que la *Revue du Monde Catholique* ; mais ce qui est plus remarquable, c'est que l'*Univers* se prononce carrément dans le même sens, quoiqu'avec un peu plus d'égards pour M. de La Rochette et ses amis. Le chroniqueur politique du *Correspondant*, au contraire, ne leur ménage point ses sarcasmes :

Le parti conservateur, dit M. Auguste Boucher, est vaincu par des transfuges de son armée autant que par ses ennemis, et c'est affaibli par cette défaite inattendue qu'il se présente aux batailles décisives dont lui-même a marqué le rendez-vous pour les mois prochains. Voilà les effets de cet événement. Tels sont les dangers auxquels nous précipite la politique odieuse qui, durant ces treize jours, a mêlé dans une si scandaleuse union le royalisme de M. de La Rochette, le césarisme de M. Rouher, le républicanisme de M. Thiers et le radicalisme de M. Gambetta. Et si la volonté du pays n'y remédie virilement, on peut affirmer que le mal est un des plus graves auxquels la France ait été en proie depuis 1871.

Rivaux de ceux qu'ils ont vaincus, ils restent, dans leur victoire, ennemis les uns des autres ; mais ils ne sont pas seulement une coalition où l'on se hait et l'on se méprise ; ils sont une coalition comme on n'en vit jamais, puisqu'ils ne s'accordent pas plus pour fonder que pour renverser un gouvernement. Ils ne se contentaient pas même de vouloir détruire un parti ; à la vindicte qui anéantit, ils ont joint le commerce qui trafique ; ils se sont plus encore associés comme des actionnaires qu'alliés comme des hommes d'état ; à défaut du gouvernement, ils se sont partagé le sénat ; et c'est ce mélange de profits personnels si grands, et de bénéfices politiques si petits, qui rend cette coalition différente de toutes celles qu'aura mentionnées l'histoire du régime parlementaire.

L'écrivain s'efforce de plus de prouver que l'extrême droite, elle-même, aurait eu un plus grand nombre de ses membres d'élus, s'il n'y eût pas eu cette défection.

Pour en finir et résumer dans des chiffres, qui ont aussi leur éloquence, l'importance de ce coup de théâtre inattendu, disons que sur les 75 sénateurs à vie élus par l'Assemblée, 7 appartiennent à la droite, 10 à l'extrême droite, et 8 au groupe Lavergne ; et que les 50 autres ont été désignés par M. Thiers et par M. Gambetta dans les rangs des trois gauches (1).

Préoccupée de la constitution du Sénat et de la loi électorale, qui a trait à son propre renouvellement, l'Assemblée législative a encore ajourné les lois complémentaires, qui ont rapport à l'organisation de l'armée, si impatiemment attendues depuis trois ans par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir militaire de la France. Au moment où de si graves événements se préparent en Europe et dans le monde entier, ce n'était peut-être pas le temps de dire :

(1) Comme nous terminions, les dépêches télégraphiques nous donnaient un aperçu du résultat des élections départementales. Il paraît d'un côté que la majorité est aux républicains, et que d'un autre côté les diverses nuances conservatrices, tant républicaines que non-républicaines, forment aussi une majorité.

cedant arma togæ. Certes, et on a pu le voir dans notre première revue, nous sommes loin de nous faire illusion au point de croire que la France pourrait de sitôt se lancer dans de nouvelles aventures ; mais s'il est vrai que c'est de longue main qu'elle doit se mettre en état de reprendre en Europe la position qui lui appartient, elle n'a point cependant pour cela un instant à perdre. Ce doit être un progrès continu, sage, mais incessant.

C'est ainsi qu'a fait la Prusse, qui n'a cessé de préparer lentement et silencieusement la terrible revanche de 1870. Aujourd'hui, non contente encore de ses succès, et prévoyant des luttes à venir, elle achève la réorganisation militaire du nouvel empire d'Allemagne.

Ses forteresses, dit un officier distingué, qui écrit dans la *Revue Britannique*, ses forteresses sont prêtes ; son matériel de chemin de fer est doublé ; les gares et le personnel qui leur est nécessaire sont en état ; le fusil Dreyse a disparu totalement pour faire place au fusil Mauser ; le matériel d'artillerie est achevé, et au printemps prochain les réserves seront appelées pour en connaître l'emploi ; les *landwehrs* sont constitués en Alsace ; des projets de forteresses mobiles sont acceptés ; enfin, une nouvelle division de cavalerie va être constituée en Alsace, pour faire face à celle qui existe déjà à Lunéville et se jeter immédiatement sur le territoire français, en cas d'invasion. De nouveaux règlements pour le tir à la cible de l'infanterie, pour la conduite des voitures et les exercices ont été mis entre les mains des cadres, etc. Tout, en un mot, est prêt à être mis en mouvement dans cet ensemble gigantesque de forces, si bien dans les mains de l'état-major de Berlin.

En face d'aussi formidables préparatifs, il est au moins malheureux que les lois sur le commandement, sur l'état-major et sur l'administration, qui avaient été promises, n'aient pas été passées ; il serait bien plus malheureux encore que la France, déchirée par les factions, vit s'accroître, par le résultat des élections prochaines, les difficultés et les dangers de sa situation intérieure.

Au commencement de décembre, la réouverture du Reichsrath a remis en scène, devant un public sur lequel il exerce une véritable fascination, le fameux prince-chancelier, qui a fait sa rentrée en assez bonne santé pour faire soupçonner que la maladie dont on a tant parlé avait pour but d'inquiéter l'opinion et de préparer les esprits à voter l'impôt sur la bière. Cet homme a toutes les audaces ! S'attaquer à ce liquide si chéri du peuple allemand ! (2) Que pourra-t-il respecter après cela ? Il n'y aura réellement que la choucroute qui pourra se vanter d'être inviolable... et encore, qui sait ?

Liebnecht, un des députés radicaux, a profité de l'impopularité de cette mesure pour tonner contre le *militarisme*, qui ruine l'Allemagne ; il a même eu le courage de reprocher à Bismark d'avoir fait trois guerres en dix ans, et rendu inévitable une nouvelle guerre encore plus terrible que toutes les autres.

Pour que l'on se permette de tenir un tel langage en présence de l'omnipotent chancelier, il faut que l'esprit public ait bien changé en Allemagne. Nous nous rappelons avoir assisté à une séance du Reichsrath en 1867, à l'époque où se discutait la question du Luxembourg.

Un député du Schleswig-Holstein monta à la tribune. Il se sentait tellement isolé, il était tellement intimidé, ou du

(2) D'après le télégraphe, Bismark aurait encore eu une rechute.

moins gêné par les chuchotements, les sourires ironiques de son auditoire, qu'il lisait plutôt qu'il ne déclamaient un discours imprégné d'idées républicaines, et, (on nous l'assura) *anti-prussiennes*. Il paraît que la dose devint trop forte, quoiqu'administrée d'une manière assez peu vigoureuse, car le président rappela, de lui-même, l'orateur à l'ordre. Celui-ci ayant usé de son droit d'en appeler à l'assemblée (à peu près de la même manière que la chose se fait ici en Canada), la Chambre se leva presque unanime à l'appui de la décision de son président. Alors le pauvre député censuré, au milieu des murmures d'improbation, jeta son manuscrit par terre et quitta la tribune, refusant de continuer son discours. M. de Bismark partit gravement du banc des ministres pour remplacer l'orateur. Il n'était pas encore rendu à la tribune que des applaudissements éclataient de toutes parts. Aux premières phrases qu'il prononça, ce furent des battements de mains, des trépignements, des éclats de rire. Nous demandâmes à nos voisins ce qu'il pouvait avoir dit de si extraordinaire. " Il a dit, nous fut-il répondu, que ce monsieur, comme un écolier, avait lu sa leçon, et que comme un écolier, il s'était fâché et avait jeté là son cahier." Franchement, *ce n'était pas fort* ; mais on a toujours tout l'esprit que l'on veut avoir lorsqu'on est si complètement le maître !

Il n'y a point, du reste, aujourd'hui que les députés radicaux qui osent dire au militarisme son fait, comme l'a osé le courageux Liebnecht. Les conservateurs catholiques, et ceux qui, sans appartenir à la religion de la minorité, par esprit de justice et de prudence, font cause commune avec elle, se sont montrés assez souvent très-indépendants et très-irrespectueux. Les rigueurs excessives du prince, sa coupable et honteuse ingratitude envers des populations qui n'ont marchandé ni leur sang sur les champs de bataille, ni leur fidélité dans les crises intérieures, ont déjà porté leurs fruits.

Irrité de ces résistances et toujours le même, Bismark a conseillé au roi de Bavière un acte d'absolutisme qui rappelle celui par lequel le chancelier s'était autrefois imposé à l'attention de l'Europe et avait conquis une notoriété, alors peu enviable, mais que ses succès et surtout les imprudences de Napoléon III ont changée depuis en une si grande et si éclatante célébrité. Malgré un vote hostile de la Chambre, Louis II conserve son cabinet libéral. Ainsi le pays, qui s'était prononcé, trouve une résistance inattendue dans la volonté personnelle du souverain, position d'autant plus humiliante pour la nation, que personne n'ignore que c'est à la pression du gouvernement impérial que le souverain lui-même obéit. La Chambre se soumettra-t-elle, ou le souverain aura-t-il recours à de nouvelles élections ? Celles-ci ne feraient probablement qu'accroître la difficulté ; les sentiments catholiques et la répugnance pour la domination prussienne, qui ont donné la majorité au parti conservateur, n'auront pu que gagner en intensité par la conduite peu constitutionnelle du roi.

Malgré les dangers que l'injustice du gouvernement allemand envers les catholiques accumule sur sa tête, on ne peut nier que cet empire étend partout son influence et qu'elle devient une sérieuse menace pour toutes les autres puissances, pour l'Angleterre elle-même, qui a vu ce

pendant d'un oeil assez indifférent, pour ne pas dire assez sympathique, les progrès de ce colosse teutonique et protestant.

On prêtait dernièrement encore à M. de Bismark le projet de s'emparer de l'île de Saint-Thomas, qui est la clef du golfe du Mexique. Voici ce qu'écrivait de Washington un correspondant qui paraissait bien renseigné :

L'Allemagne, dont le commerce dans l'Amérique du Sud rivalise avec celui des Etats-Unis, cherche comme on sait à se procurer une station navale dans les Antilles. Si elle venait à prendre possession d'un point stratégique aussi important que Saint-Thomas, les communications de l'Union Américaine avec l'Amérique du Sud et la côte du Pacifique *via* Aspinwall, seraient soumises au bon plaisir de l'empereur allemand. Les nations comme leurs ministres doivent se juger à leurs actes. L'ambition du prince de Bismark est connue. On sait que lors de la négociation de la paix avec la France, il a tenté d'arracher à cette puissance Saigon en Cochinchine, pour en faire le quartier général de l'autorité allemande dans l'Inde, et il est certain que des nécessités du même ordre lui font désirer la possession de Saint-Thomas. Mais il a voulu attendre le moment favorable, et aujourd'hui que la flotte allemande est prête, une agression n'aurait rien de surprenant.

Sous Andrew Johnson, il avait été passé un traité de cession de Saint-Thomas aux Etats-Unis moyennant \$7,500,000. L'affaire n'ayant pu réussir, un citoyen de Saint-Thomas proposait de louer une petite île voisine du port. Il ne fut pas donné suite à cette proposition. Si les Etats-Unis ne tiennent pas à s'annexer Saint-Thomas, ils ont du moins le plus grand intérêt à ne pas permettre que cette île tombe entre les mains d'une puissance étrangère.

Les projets d'agression en pleine paix que l'on prête au prince de Bismark nous paraissent un peu forts, même pour ce personnage sans gêne et sans scrupule. Il est plus que probable que l'Allemagne fera ce que voulaient faire les Etats-Unis, qu'elle achètera au Danemark une possession qui, pour ce pays, n'a point la même importance, à moins donc que le frère Jonathan, se ravisant, ne coupe l'herbe sous le pied au compère Bismark et ne lui joue le même tour qu'à John Bull, lorsque celui-ci apprit un bon matin que la Russie avait cédé le territoire d'Alaska au gouvernement de Washington. Voilà encore une île et sa petite population mises à l'enchère !

Tandis que les autres grandes puissances s'emparent, à l'envi les unes des autres, des positions commerciales et militaires les plus importantes sur les divers points du globe, la France se voit menacée de perdre quelque chose des derniers vestiges de son ancien empire en Amérique.

A quelque distance au sud de Terre-Neuve, dans l'Océan Atlantique et, pour bien dire, à l'entrée du golfe St. Laurent, notre ancienne mère-patrie possède encore deux petites îles dont la population fixe est au-dessus de 2,000 âmes, et qui sont comme le centre des pêcheries françaises sur les bancs de Terre-Neuve. Dans ces îles et autour d'elles, et sur une très-grande étendue de la côte de Terre-Neuve, de 25 à 30,000 marins et pêcheurs français, principalement Bretons, se rencontrent chaque année. Une station de la marine française, généralement commandée par un vice-amiral ou un contre-amiral, demeure tout l'été dans ces parages et passe l'hiver aux Antilles. C'est comme une arrière-garde de la France en Amérique, et les établissements de St. Pierre et de Miquelon ont été même comparés à des sentinelles qu'elle aurait laissées là pour transmettre de temps à autres la vieille consigne aux descendants de ses anciens colons sur les rives du golfe et du fleuve St. Laurent.

Les droits que la France s'étaient réservés par le traité d'Utrecht et qui ont été confirmés et étendus par celui de 1783, ont toujours formé le sujet de grandes difficultés. Les colons de Terre-Neuve les ont toujours vus d'un mauvais oeil, les ont toujours disputés et ont constamment empiété sur le territoire réservé aux pêcheurs français.

D'un autre côté, pour la France, ces droits sont de la plus haute importance. Ses pêcheries ont une valeur bien plus grande que la valeur commerciale qu'on pourrait leur attribuer ; c'est tout simplement l'école et la pépinière de sa marine, la source et presque l'unique source de sa puissance navale.

Les concessions faites par le traité d'Utrecht, dit un auteur qui écrivait à Terre-Neuve même, étaient bien trop grandes. On reconnaissait par ce traité le droit de pêche en concurrence sur certaines parties de la côte et l'occupation de la côte elle-même en autant qu'il serait nécessaire pour l'exercice de ce droit. L'étendue qui était ainsi abandonnée à une puissance ennemie, et dans tous les cas toujours rivale, n'était rien moins que les deux tiers de la côte Est, toute la côte du nord et un tiers de celle de l'ouest. Il se présenta plus tard une difficulté dans l'interprétation du traité—la limite (la *Pointe Riche*) était assez peu connue pour que l'on discutât sa véritable position ; les Français prétendant, sur l'autorité d'une seule carte, que c'était le Cap Ray à l'extrémité sud-ouest de l'île ; les Anglais soutenant, sur des témoignages plus nombreux, que cet endroit était situé presque trois degrés plus au nord, ce qui embrassait plus de cent quatre-vingts milles de côtes et plusieurs havres d'une grande importance.

Après avoir dit que l'Angleterre s'était montrée trop généreuse dans le traité d'Utrecht, il ajoute :

En eût-il été autrement, Terre-Neuve s'en serait trouvée beaucoup mieux et la mère-patrie se serait épargnée bien des difficultés et de très-onéreuses charges. La colonie aurait échappé à toutes ces petites querelles qui s'y élèvent chaque jour ; ses pêcheurs et ses marchands n'auraient pas eu à soutenir une si grande rivalité sur les marchés étrangers, et son commerce eût été à l'abri des craintes, si souvent exprimées aujourd'hui, d'un succès moindre ou même d'un insuccès complet dans l'exploitation de nos pêcheries, qui étaient, avant cela, considérées comme une mine inépuisable. Et peut-être aussi le peuple d'Angleterre aurait-il aujourd'hui également à se louer de la politique de ses gouvernants s'ils se fussent montrés plus exigeants et eussent profité des circonstances favorables que la Providence leur avait ménagées pour s'assurer une possession exclusive de ces eaux et de ces côtes. C'est ici que la France a trouvé la principale pépinière de cette flotte qui, de temps à autres, nous cause des paniques, peu glorieuses, au sujet de notre suprématie maritime. Ce sont ces pêcheries qui fournissent à la France ses matelots, les forment à leur état et en augmentent le nombre, et sans elles, les Anglais d'aujourd'hui auraient pu sourire en parfaite sécurité, en voyant s'élever les menaçantes fortifications de Brest et de Cherbourg, ou plutôt, le Brest et le Cherbourg d'aujourd'hui n'existeraient point pour provoquer leurs craintes ou leurs sourires (1).

On peut concevoir qu'avec ces dispositions, les *Terreneuviens* n'ont pas ménagé les tracasseries et les empiétations, que les conflits, entre les individus et les autorités, ont dû être plus d'une fois très-imminents et très-dangereux. On se rappelle quels embarras les réclamations et les querelles des pêcheurs américains ont causés à l'Angleterre, et à quelles immenses concessions elles l'ont forcée à notre préjudice.

Il faut rendre cette justice aux commandants des escadres française et anglaise, qu'ils ont en général fait tout ce qu'ils ont pu pour apaiser les différends, pour éloigner les difficultés, pour prévenir l'explosion que la moindre étincelle aurait pu produire. Ils ont aussi, chacun de leur côté, pressé leurs gouvernements de régler cette dangereuse question.

Mais avec le régime constitutionnel, où la lâcheté passe souvent pour de l'habileté, les atermoiements et les ajournements sont assez de mise. On est rarement fâché de léguer des difficultés à ses successeurs ; et l'on vit le mieux que l'on peut, au jour le jour.

Le moment semble arrivé cependant où de part et d'autre on pressera une solution. Les colons de Terre-Neuve ont montré un mécontentement que les Etats-Unis pourraient bien tâcher d'exploiter à leur profit, et une brochure publiée à Londres, sous le patronage de l'Institut Colonial, présidé par le duc de Manchester, vient d'être distribuée aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada. Il semble que l'on voudrait saisir notre parlement de cette affaire. Elle a bien pu être pour beaucoup dans les instances, parfaitement inutiles, que le gouvernement impérial a faites jusqu'ici pour amener l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération. Reste à savoir s'il ne vaudrait pas mieux pour nous attendre que l'Angleterre ait réglé elle-même, et à ses frais, cette difficile et onéreuse question.

Un article remarquable publié dans l'*Événement* de Québec réfute cette brochure.

L'auteur de l'article reproche surtout à

(1) *The History of Newfoundland by the Rev. Charles Pelly, 1863.*

l'avocat terreneuvien d'avoir laissé dans l'ombre une annexe du traité de 1783, fait dans des circonstances, qui étaient précisément la contre-partie de celles qui avaient amené le traité d'Utrecht.

C'était, en effet, après la guerre de l'indépendance américaine, et l'on fut étonné que la France ne demandât point la restitution de quelqu'une de ses colonies de l'Inde ou de l'Amérique. Il était donc naturel que M. de Vergennes insistât pour modifier, à l'avantage du pays qu'il représentait, les articles du traité d'Utrecht qui concernaient les pêcheries, ou du moins pour leur ôter quelque chose de leur insuffisance ou de leur ambiguïté. Les négociateurs anglais prétextèrent les difficultés qui seraient soulevées en parlement, et l'on eut recours à des déclarations et contre-déclarations annexées au traité. Telles que citées par l'*Événement*, ces annexes ont une très-grande importance.

Sir Thomas Glover, nommé tout récemment gouverneur de Terre-Neuve, avant d'aller prendre possession de son gouvernement, est allé à Paris où il doit, assure-t-on, tâcher de régler l'affaire au moyen d'une indemnité.

Si, d'une manière ou d'une autre, cette question est soumise au parlement canadien, elle excitera dans la province de Québec un bien plus grand intérêt qu'elle n'en eût créé autrefois.

Depuis un certain nombre d'années, l'établissement d'un consulat de France à Québec, et les visites des vaisseaux français de l'escadre de Terre-Neuve dans nos ports, nous ont fait connaître cette France en miniature qui est si près de nous, et dont nous ignorions presque l'existence.

Québec, 7 février 1876. P. C.

NOS GRAVURES

Un instant seul

Malheur ! le bébé est seul : la maman a cru pouvoir s'absenter un instant, et le marmot s'est emparé de sa montre. Après avoir examiné les aiguilles, la chaîne, l'anneau, tout à coup il voit... un autre bébé dans le couvercle. Alors vite il prend la soucoupe de bouillie, et en verse charitablement sur la montre, afin que le petit être qu'il croit y voir, n'ait pas faim. C'est bien gentil, mais la maman ne sera pas contente, elle. La bonté de bébé ne sera pas récompensée, bien sûr : la montre lui sera enlevée, et pour peu qu'elle soit irritable, la maman le gratifiera d'une toute petite tape, qui lui fera plus chagrin que mal. Pauvre bébé !

Le Pont Royal-Albert

La collaboration s'est emparée, cette semaine, de *L'Opinion Publique* à tel point, que nous n'avons guère la place de donner une description convenable de nos gravures, et surtout de ce magnifique projet de pont qui doit relier encore une fois les deux rives du St. Laurent. Nos lecteurs ne s'en plaindront pas, nous en sommes convaincu, car les contributions qui leur sont offertes sont d'un mérite et d'un intérêt incontestables, et plus ils auront de semblable lecture, plus ils seront contents. Nous sommes donc forcé de remettre à la semaine prochaine la description complète du pont Royal-Albert, et devons nous contenter aujourd'hui de donner quelques chiffres qui indiqueront assez l'importance de ce projet. Comme il est marqué au-dessous de la gravure, la longueur totale du pont sera de 15,500 pieds, divisés en 61 arches, dont la principale mesure 550 pieds ; quatre autres seront de 330 pieds chacune ; quatre de 240 pieds, et cinquante-et-une de 200 pieds. Quatre approches mesurent chacune 400 pieds. La plus grande hauteur entre le pont et l'eau sera 130 pieds, au-dessous de l'arche qui passe sur le chenal principal ; le sommet de cette arche sera à 210 pieds au-dessus de l'eau. Le coût du pont est estimé à \$5,000,000. Dans le prochain numéro, nous entrerons dans les détails de ce grand projet, et en démontrerons l'immense utilité.

Le Prince de Galles à Calcutta

Le voyage du futur roi d'Angleterre à travers les Indes Orientales continue toujours à ressembler à un conte des *Mille-et-une-Nuits*. Sa réception à Calcutta a été, comme celles de Bombay et de Baroda, splendide, et marqué par l'enthousiasme des chefs indiens. Ceux-ci vinrent en foule au devant du prince témoigner de leur loyauté et de l'amitié que leur inspire la personne de Son Altesse Royale. Un des premiers à venir fut le maharajah de Rewah, qui resplendissait dans ses robes mauves brodées d'or fin. Le chef de Scinde, et le maharajah de Jeypore ne lui en cédaient pas en splendeur ; tandis que Holkar, et Sir Salar Jung se distinguaient par la simplicité de leur mise. Le maharajah de Burdwan, habillé de satin noir et de dentelles d'argent, portait un fez couvert de diamants, d'une valeur de \$500,000. Parmi les Européens qui se trouvaient sur la plateforme, on voyait le commandant en chef, le juge en chef, les autres juges, l'évêque de Calcutta, l'archevêque catholique, les membres du conseil suprême, et une députation du conseil municipal. Les chefs indiens fraternisaient ensemble, et semblaient avoir mis de côté la cérémonie, à laquelle d'ordinaire ils attachent tant d'importance. Pendant la présentation, le prince avait un sourire et un mot de bienveillance pour chacun des chefs que lui nommait le vice-roi. Les rajahs en témoignaient le plus grand plaisir, et l'un d'eux disait ensuite à un ami :

“ En voyant ce jeune homme marchant “ au milieu de l'assemblée des princes de “ l'Inde, et en pensant qu'il était notre “ roi futur, je croyais voir en lui un dieu.”

G. E. D.

LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE

FRANÇAISE

A la réunion de cette société, qui a eu lieu le 1er février, au vice-consulat de France, il fut constaté que depuis sa fondation, 4000 repas avaient été distribués, et que 400 personnes étaient secourues régulièrement, et recevaient des repas, du bois et des vêtements.

Ce résultat fait honneur à la société, et témoigne du zèle de ses directeurs. Le vice-consul de France, M. C. O. Perrault, a surtout été infatigable dans ses efforts, et pour obtenir des secours soit en argent, soit en effets, et pour découvrir les malheureux afin de leur venir en aide. M. M. Beaufort, président de la société, l'a vaillamment secondé ; et les services de M. Galibert, trésorier, et de M. de Mesles, secrétaire de la société, méritent la reconnaissance du public. Une lettre très-intéressante publiée dans la *Minerve*, et signée “ Un Voyageur Français,” donne des détails intéressants sur l'administration et le fonctionnement de la société, ainsi que sur les fourneaux économiques établis à l'hôtel de France. Nous voudrions pouvoir reproduire cette lettre, mais l'espace nous fait défaut. Le public ne peut trouver de meilleur intermédiaire que cette société, pour le soulagement des Français sans ouvrage, et nous espérons que les appels qu'elle lui fait ne resteront pas sans réponse.

G. E. D.

LA PRIME ET LE DÉMÉNAGEMENT

Nous voulons expliquer à nos abonnés la cause du retard dans la publication et la distribution de notre prime. C'est que nous sommes en plein déménagement, et que ce n'est guère possible dans cette période de confusion, où tous nos départements sont plus ou moins bouleversés, de produire cette gravure dans les conditions voulues. De sorte que nous avons cru qu'il valait mieux la retarder un peu, afin de pouvoir la présenter avec tout le fini que demande une œuvre d'art. Il faudra donc encore patienter quinze jours ou trois semaines. Le déménagement s'opère lentement, mais nous pensons être installés avant ce temps dans nos nouveaux ateliers de la rue Bleury.

VINGT MILLE LIEUES SOUS LES MERS

PAR JULES VERNE

CHAPITRE XII

TOUT PAR L'ELECTRICITE

— Monsieur, dit le capitaine Nemo, me montrant les instruments suspendus aux parois de sa chambre, voici les appareils exigés par la navigation du *Nautilus*. Ici comme dans le salon, je les ai toujours sous les yeux, et ils m'indiquent ma situation et ma direction exacte au milieu de l'Océan. Les uns vous sont connus, tels que le thermomètre, qui donne la température intérieure du *Nautilus*; le baromètre, qui pèse le poids de l'air et prédit les changements de temps; l'hygromètre, qui marque le degré de sécheresse de l'atmosphère; le storm-glass, dont le mélange, en se décomposant, annonce l'arrivée des tempêtes; la boussole, qui dirige ma route; le sextant, qui, par la hauteur du soleil, m'apprend ma latitude; les chronomètres, qui me permettent de calculer ma longitude; et enfin des lunettes de jour et de nuit, qui me servent à scruter tous les points de l'horizon, quand le *Nautilus* est remonté à la surface des flots.

— Ce sont les instruments habituels au navigateur, répondis-je, et j'en connais l'usage. Mais en voici d'autres qui répondent sans doute aux exigences particulières du *Nautilus*. Ce cadran que j'aperçois et que parcourt une aiguille mobile, n'est-ce pas un manomètre?

— C'est un manomètre, en effet. Mis en communication avec l'eau dont il indique la pression extérieure, il me donne par là même la profondeur à laquelle se maintient mon appareil.

— Et ces sondes d'une nouvelle espèce?

— Ce sont des sondes thermométriques qui rapportent la température des diverses couches d'eau.

— Et ces autres instruments dont je ne devine pas l'emploi?

— Ici, monsieur le professeur, je dois vous donner quelques explications, dit le capitaine Nemo. Veuillez donc m'écouter.

Il garda le silence pendant quelques instants, puis il dit :

— Il est un agent puissant, obéissant, rapide, facile, qui se plie à tous les usages et qui règne en maître à mon bord. Tout se fait par lui. Il m'éclaire, il m'échauffe, il est l'âme de tous mes appareils mécaniques. Cet agent, c'est l'électricité.

— L'électricité! m'écriai-je assez surpris.

— Oui, monsieur.

— Cependant, capitaine, vous possédez une extrême rapidité de mouvements qui s'accorde mal avec le pouvoir de l'électricité. Jusqu'ici, sa puissance dynamique est restée très-restreinte et n'a pu produire que de petites forces!

— Monsieur le professeur, répondit le capitaine Nemo, mon électricité n'est pas celle de tout le monde, et c'est là tout ce que vous me permettez de vous en dire.

— Je n'insisterai pas, monsieur, et je me contenterai d'être très-étonné d'un tel résultat. Une seule question, cependant, à laquelle vous ne répondrez pas si elle est indiscret. Les éléments que vous employez pour produire ce merveilleux agent doivent s'user vite. Le zinc, par exemple, comment le remplacez-vous, puisque vous n'avez plus aucune communication avec la terre?



UN INSTANT SEUL

— Votre question aura sa réponse, répondit le capitaine Nemo. Je vous dirai, d'abord, qu'il existe au fond des mers des mines de zinc, de fer, d'argent, d'or, dont l'exploitation serait très-certainement praticable. Mais je n'ai rien emprunté à ces métaux de la terre, et j'ai voulu ne demander qu'à la mer elle-même les moyens de produire mon électricité.

— A la mer?

— Oui, monsieur le professeur, et les moyens ne me manquaient pas. J'aurais pu, en effet, en établissant un circuit entre des fils plongés à différentes profondeurs, obtenir l'électricité par la diversité de températures qu'ils éprouvaient; mais j'ai préféré employer un système plus pratique.

— Et lequel?

— Vous connaissez la composition de l'eau de mer. Sur mille grammes on trouve quatre-vingt-seize centièmes et demi d'eau, et deux centièmes deux tiers environ de chlorure de sodium; puis, en petite quantité, des chlorures de magnésium et de potassium, du bromure de magnésium, du sulfate de magnésium, du sulfate et du carbonate de chaux. Vous voyez donc que le chlorure de sodium s'y rencontre dans une proportion notable. Or, c'est lui que j'extrais de l'eau de mer et dont je compose mes éléments.

— Le sodium?

— Oui, monsieur. Mélangé avec le mercure, il forme un amalgame qui tient lieu du zinc dans les éléments Bunzen. Le mercure ne s'use jamais. Le sodium seul se consomme, et la mer me le fournit elle-même. Je vous dirai, en

outre, que les piles au sodium doivent être considérées comme les plus énergiques, et que leur force électro-motrice est double de celle des piles au zinc.

— Je comprends bien, capitaine, l'excellence du sodium dans les conditions où vous vous trouvez. La mer le contient. Bien. Mais il faut encore le fabriquer, l'extraire en un mot. Et comment faites-vous? Vos piles pourraient évidemment servir à cette extraction; mais, si je ne me trompe, la dépense du sodium nécessaire par les appareils électriques dépasserait la quantité extraite. Il arriverait donc que vous en consommerez pour le produire plus que vous n'en produiriez!

— Aussi, monsieur le professeur, je ne l'extrais pas par la pile, et j'emploie tout simplement la chaleur du charbon de terre.

— De terre? dis-je en insistant.

— Disons le charbon de mer, si vous voulez, répondit le capitaine Nemo.

— Et vous pouvez exploiter des mines sous-marines de houille?

— Monsieur Aronnax, vous me verrez à l'œuvre. Je ne vous demande qu'un peu de patience, puisque vous avez le temps d'être patient. Rappelez-vous seulement ceci: Je dois tout à l'Océan: il produit l'électricité, et l'électricité donne au *Nautilus* la chaleur, la lumière, le mouvement, la vie en un mot.

— Mais non pas l'air que vous respirez?

— Oh! je pourrais fabriquer l'air nécessaire à ma consommation, mais c'est inutile, puisque je remonte à la surface de la mer quand il me plaît. Cependant, si l'électricité ne me fournit pas l'air respirable, elle manœuvre, du moins, des pompes puissantes qui l'emmagasinent dans des réservoirs spéciaux, ce qui me permet de prolonger, au besoin, et aussi longtemps que je le veux, mon séjour dans les couches profondes.

— Capitaine, répondis-je, je me contente d'admirer. Vous avez évidemment trouvé ce que les hommes trouveront sans doute un jour, la véritable puissance dynamique de l'électricité.

— Je ne sais s'ils la trouveront, répondit froidement le capitaine Nemo. Quoi qu'il en soit, vous connaissez déjà la première application que j'ai faite de ce précieux agent. C'est lui qui nous éclaire avec une égalité, une continuité que n'a pas la lumière du soleil. Maintenant, regardez cette horloge: elle est électrique, et marche avec une régularité qui défie celle des meilleurs chronomètres. Je l'ai divisée en vingt-quatre heures, comme les horloges italiennes, car pour moi, il n'existe ni nuit, ni jour, ni soleil, ni lune, mais seulement cette lumière factice que j'entraîne jusqu'au fond des mers! Voyez, en ce moment, il est dix heures du matin.

— Parfaitement.

— Autre application de l'électricité. Ce cadran, suspendu devant nos yeux, sert à indiquer la vitesse du *Nautilus*. Un fil électrique le met en communication avec l'hélice du loch, et son aiguille m'indique la marche réelle de l'appareil. Et, tenez, en ce moment, nous filons avec une vitesse modérée de quinze milles à l'heure.

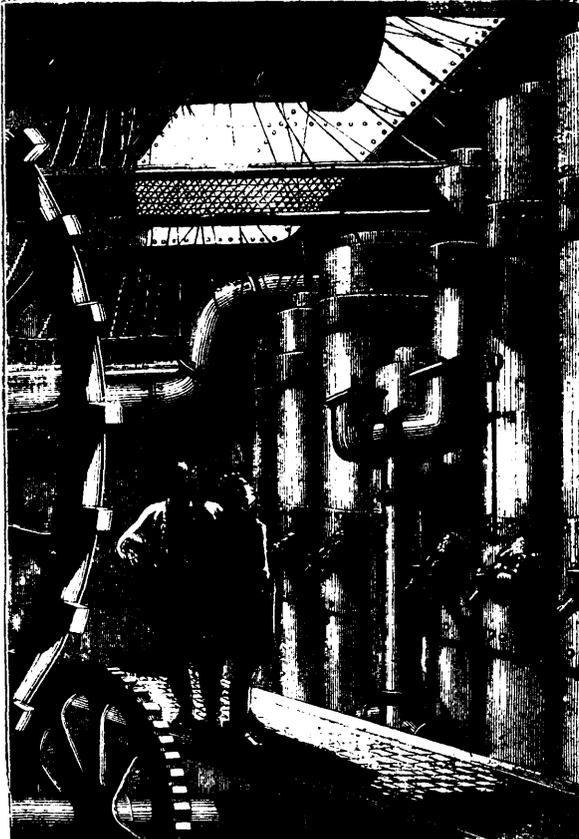
— C'est merveilleux, répondis-je, et je vois bien, capitaine, que vous avez eu raison d'employer cet agent, qui est destiné à remplacer le vent, l'eau et la vapeur.

— Nous n'avons pas fini, monsieur Aronnax, dit le capitaine Nemo en se levant, et si vous voulez me suivre, nous visiterons l'arrière du *Nautilus*.

En effet, je connaissais déjà toute la partie antérieure de ce bateau sous-marin, dont voici la division exacte, en allant du centre à l'épéron: la salle à manger de cinq mètres, séparée de la bibliothèque par une cloison étanche,



Nous étions assis sur un divan (p. 76, col. II.)



La chambre des machines nettement éclairée (p. 76, col. I.)



Le feu a détruit toute trace de notre passage (p. 76, col. IV.)

c'est-à-dire ne pouvant être pénétrée par l'eau—la bibliothèque de cinq mètres—le grand salon de dix mètres, séparé de la chambre du capitaine par une seconde cloison étanche—la dite chambre du capitaine de cinq mètres—la mienne de deux mètres cinquante—et enfin un réservoir d'air de sept mètres cinquante, qui s'étendait jusqu'à l'étrave. Total, trente-cinq mètres de longueur. Les cloisons étanches étaient percées de portes qui se fermaient hermétiquement au moyen d'obturateurs en caoutchouc, et elles assuraient toute sécurité à bord du *Nautilus*, au cas où une voie d'eau se fût déclarée.

Je suivis le capitaine Nemo à travers les courbes situées en abord, et j'arrivai au centre du navire. Là, se trouvait une sorte de puits qui s'ouvrait entre deux cloisons étanches. Une échelle de fer, cramponnée à la paroi, conduisait à son extrémité supérieure. Je demandai au capitaine à quel usage servait cette échelle.

—Elle aboutit au canot, répondit-il.

—Quoi ! vous avez un canot ? répliquai-je, assez étonné.

—Sans doute. Une excellente embarcation, légère et insubmersible, qui sert à la promenade et à la pêche.

—Mais alors, quand vous voulez vous embarquer, vous êtes forcé de revenir à la surface de la mer ?

—Aucunement. Ce canot adhère à la partie supérieure de la coque du *Nautilus*, et occupe une cavité disposée pour le recevoir. Il est entièrement ponté, absolument étanche, et retenu par de solides boulons. Cette échelle conduit à un trou d'homme percé dans la coque du *Nautilus*, qui correspond à un trou pareil percé dans le flanc du canot. C'est par cette double ouverture que je m'introduis dans l'embarcation. On ferme l'une, celle du *Nautilus* ; je ferme l'autre, celle du canot, au moyen de vis de pression ; je largue les boulons, et l'embarcation remonte avec une prodigieuse rapidité à la surface de la mer. J'ouvre alors le panneau du pont, soigneusement clos jusque-là, je mate, je hisse ma voile ou je prends mes avirons, et je me promène.

—Mais comment revenez-vous à bord ?

—Je ne reviens pas, monsieur Aronnax, c'est le *Nautilus* qui revient.

—A vos ordres ?

—A mes ordres. Un fil électrique me rattache à lui. Je lance un télégramme, et cela suffit.

—En effet, dis-je, grisé par ces merveilles, rien n'est plus simple !

Après avoir dépassé la cage de l'escalier qui aboutissait à la plate-forme, je vis une cabine longue de deux mètres, dans laquelle Conseil et Ned Land, enchantés de leur repas, s'occupaient à le dévorer à belles dents. Puis, une porte s'ouvrit sur la cuisine longue de trois mètres, située entre les vastes cambuses du bord.

Là, l'électricité, plus énergique et plus obéissante que le gaz lui-même, faisait tous les frais de la cuisson. Les fils, arrivant sous les fourneaux, communiquaient à des éponges de platine une chaleur qui se distribuait et se maintenait régulièrement. Elle chauffait également des appareils distillatoires qui, par la vaporisation, fournissaient une excellente eau potable. Après de cette cuisine s'ouvrait une salle de bains, confortablement disposée, et dont les robinets fournissaient l'eau froide ou l'eau chaude, à volonté.

A la cuisine succédait le poste de l'équipage, long de cinq mètres. Mais la porte en était fermée, et je ne pus voir son aménagement, qui m'eût peut-être fixé sur le nombre d'hommes nécessités par la manœuvre du *Nautilus*.

Au fond s'élevait une quatrième cloison étanche qui séparait ce poste de la chambre des machines. Une porte s'ouvrit, et je me trouvai dans ce compartiment où le capitaine Nemo—ingénieur de premier ordre, à coup sûr—avait disposé ses appareils de locomotion.

Cette chambre des machines, nettement éclairée, ne mesurait pas moins de vingt mètres en longueur. Elle était naturellement divisée en deux parties ; la première renfermait les éléments qui produisaient l'électricité, et la seconde, le mécanisme qui transmettait le mouvement à l'hélice.

Je fus surpris, tout d'abord, de l'odeur sui generis qui emplissait ce compartiment. Le capitaine Nemo s'aperçut de mon impression.

—Ce sont, me dit-il, quelques dégagements de gaz, produit par l'emploi du sodium ; mais ce n'est qu'un léger inconvénient. Tous les matins, d'ailleurs, nous purifions le navire en le ventilant à grand air.

Cependant, j'examinai avec un intérêt facile à concevoir la machine du *Nautilus*.

—Vous le voyez, me dit le capitaine Nemo, j'emploie des éléments Bunzen, et non des éléments Ruhmkorff. Ceux-ci eussent été impuissants. Les éléments Bunzen sont peu nombreux, mais forts et grands, ce qui vaut mieux, expérience faite. L'électricité produite se rend à l'arrière, où elle agit par des électro-aimants de grande dimension sur un système particulier de leviers et d'engrenages qui transmettent le mouvement à l'arbre de l'hélice. Celle-ci, dont le diamètre est de six mètres et le pas de sept mètres cinquante, peut donner jusqu'à cent vingt tours par seconde.

—Et vous obtenez alors ?

—Une vitesse de cinquante milles à l'heure.

Il y avait là un mystère, mais je n'insistai pas pour le connaître. Comment l'électricité pouvait-elle agir avec une telle puissance ? Où cette force presque illimitée prenait-elle son origine ? Était-ce dans sa tension excessive obtenue par des bobines d'une nouvelle sorte ? Était-ce dans sa transmission qu'un système de

leviers inconnus (1) pouvait accroître à l'infini ? C'est ce que je ne pouvais comprendre.

—Capitaine Nemo, dis-je, je constate les résultats et je ne cherche pas à les expliquer. J'ai vu le *Nautilus* manœuvrer devant l'*Abraham-Lincoln*, et je sais à quoi m'en tenir sur sa vitesse. Mais marcher ne suffit pas. Il faut voir où l'on va ! Il faut pouvoir se diriger à droite, à gauche, en haut, en bas ! Comment atteignez-vous les grandes profondeurs, où vous trouvez une résistance croissante qui s'évalue par des centaines d'atmosphères ? Comment remontez-vous à la surface de l'Océan ? Enfin, comment vous maintenez-vous dans le milieu qui vous convient ? Suis-je indiscret en vous le demandant ?

—Aucunement, monsieur le professeur, me répondit le capitaine, après une légère hésitation, puisque vous ne devez jamais quitter ce bateau sous-marin. Venez dans le salon. C'est notre véritable cabinet de travail, et là, vous apprendrez tout ce que vous devez savoir sur le *Nautilus* !

CHAPITRE XIII

QUELQUES CHIFFRES

Un instant après, nous étions assis sur un divan du salon, le cigare aux lèvres. Le capitaine mit sous mes yeux une épure qui donnait les plan, coupe et élévation du *Nautilus*. Puis il commença sa description en ces termes :

—Voici, monsieur Aronnax, les diverses dimensions du bateau qui vous porte. C'est un cylindre très-allongé, à bouts coniques. Il affecte sensiblement la forme d'un cigare, forme déjà adoptée à Londres dans plusieurs constructions du même genre. La longueur de ce cylindre, de tête en tête, est exactement de soixante-dix mètres, et son bau, à sa plus grande largeur, est de huit mètres. Il n'est donc pas construit tout à fait au dixième comme vos steamers de grande marche, mais ses lignes sont suffisamment longues et sa coulée assez prolongée pour que l'eau déplacée s'échappe aisément et n'oppose aucun obstacle à sa marche.

—Ces deux dimensions vous permettent d'obtenir par un simple calcul la surface et le volume du *Nautilus*. Sa surface comprend mille onze mètres carrés et quarante-cinq centièmes ; son volume, quinze cents mètres cubes et deux dixièmes—ce qui revient à dire qu'entièrement immergé, il déplace ou pèse quinze cents mètres cubes ou tonneaux.

—Lorsque j'ai fait les plans de ce navire destiné à une navigation sous-marine, j'ai voulu qu'en équilibre dans l'eau il plongeât des neuf dixièmes, et qu'il émergât d'un dixième seulement. Par conséquent, il ne devait déplacer dans ces conditions que les neuf dixièmes de son volume, soit treize cent cinquante-six mètres cubes et quarante-huit centièmes, c'est-à-dire ne peser que ce même nombre de tonneaux. J'ai donc dû ne pas dépasser ce poids en le construisant suivant les dimensions susdites.

—Le *Nautilus* se compose de deux coques, l'une intérieure, l'autre extérieure, réunies entre elles par des fers en T qui lui donnent une rigidité extrême. En effet, grâce à cette disposition cellulaire, il résiste comme un bloc, comme s'il était plein. Son bordé ne peut céder ; il adhère par lui-même et non par le serrage des rivets, et l'homogénéité de sa construction, due au parfait assemblage des matériaux, lui permet de défier les mers les plus violentes.

—Ces deux coques sont fabriquées en tôle d'acier dont la densité par rapport à l'eau est de sept huit-dixièmes. La première n'a pas moins de cinq centimètres d'épaisseur, et pèse trois cent quatre-vingt-quatorze tonneaux quatre-vingt-seize centièmes. La seconde enveloppe, la quille, haute de cinquante centimètres et large de vingt-cinq, pesant, à elle seule, soixante-deux tonneaux ; la machine, le lest, les divers accessoires et aménagements, les cloisons et les étrépillons intérieurs ont un poids de neuf cent soixante-et-un tonneaux soixante-deux centièmes, qui, ajoutés aux trois cent quatre-vingt-quatorze tonneaux et quatre-vingt-seize centièmes, forment le total exigé de treize cent cinquante-six tonneaux et quarante huit centièmes. Est-ce entendu ?

—C'est entendu, répondis-je.

—Donc, reprit le capitaine, lorsque le *Nautilus* se trouve à flot dans ces conditions, il émerge d'un dixième. Or, si j'ai disposé des réservoirs d'une capacité égale à ce dixième, soit d'une contenance de cent cinquante tonneaux et soixante-douze centièmes, et si je les remplis d'eau, le bateau déplaçant alors quinze cent sept tonneaux, ou les pesant, sera complètement immergé. C'est ce qui arrive, monsieur le professeur. Ces réservoirs existent en abord dans les parties inférieures du *Nautilus*. J'ouvre des robinets, ils se remplissent, et le bateau s'enfonçant vient affleurer la surface de l'eau.

—Bien, capitaine, mais nous arrivons alors à la véritable difficulté. Que vous puissiez affleurer la surface de l'Océan, je le comprends. Mais plus bas, en plongeant au-dessous de cette surface, votre appareil sous-marin ne va-t-il pas

rencontrer une pression et par conséquent subir une poussée de bas en haut qui doit être évaluée à une atmosphère par trente pieds d'eau, soit environ un kilogramme par centimètre carré ?

—Parfaitement, monsieur.

—Donc, à moins que vous ne remplissiez le *Nautilus* en entier, je ne vois pas comment vous pouvez l'entraîner au sein des masses liquides.

—Monsieur le professeur, répondit le capitaine Nemo, il ne faut pas confondre la statique avec la dynamique, sans quoi l'on s'expose à de graves erreurs. Il y a très-peu de travail à dépenser pour atteindre les basses régions de l'Océan, car les corps ont une tendance à devenir "fondriers." Suivez mon raisonnement.

—Je vous écoute, capitaine.

—Lorsque j'ai voulu déterminer l'accroissement de poids qu'il faut donner au *Nautilus* pour l'immerger, je n'ai eu à me préoccuper que de la réduction du volume que l'eau de mer éprouve à mesure que ses couches deviennent de plus en plus profondes.

—C'est évident, répondis-je.

—Or, si l'eau n'est pas absolument incompressible, elle est, du moins, très-peu compressible. En effet, d'après les calculs les plus récents, cette réduction n'est que de quatre cent trente-six dix millièmes par atmosphère, ou par chaque trente pieds de profondeur. S'agit-il d'aller à mille mètres, je tiens compte alors de la réduction du volume sous une pression équivalente à celle d'une colonne d'eau de mille mètres, c'est-à-dire sous une pression de cent atmosphères. Cette réduction sera alors de quatre cent trente-six cent millièmes. Je devrai donc accroître le poids de façon à peser quinze cent treize tonneaux soixante-dix-sept centièmes, au lieu de quinze cent sept tonneaux deux dixièmes. L'augmentation ne sera conséquemment que de six tonneaux cinquante-sept centièmes.

—Seulement ?

—Seulement, monsieur Aronnax, et le calcul est facile à vérifier. Or, j'ai des réservoirs supplémentaires capables d'embarquer cent tonneaux. Je puis donc descendre à des profondeurs considérables. Lorsque je veux remonter à la surface et l'affleurer, il me suffit de chasser cette eau, et de vider entièrement tous les réservoirs, si je désire que le *Nautilus* émerge du dixième de sa capacité totale.

A ces raisonnements appuyés sur des chiffres, je n'avais rien à objecter.

—J'admets vos calculs, capitaine, répondis-je, et j'aurais mauvaise grâce à les contester, puisque l'expérience leur donne raison chaque jour. Mais je pressens actuellement en présence une difficulté réelle.

—Laquelle, monsieur ?

—Lorsque vous êtes par mille mètres de profondeur, les parois du *Nautilus* supportent une pression de cent atmosphères. Si donc, à ce moment, vous voulez vider les réservoirs supplémentaires pour alléger votre bateau et remonter à la surface, il faut que les pompes vainquent cette pression de cent atmosphères, qui est de cent kilogrammes par centimètre carré. De là une puissance...

—Que l'électricité seule pouvait me donner, se hâta de dire le capitaine Nemo. Je vous répète, monsieur, que le pouvoir dynamique de mes machines est à peu près infini. Les pompes du *Nautilus* ont une force prodigieuse, et vous avez dû le voir, quand leurs colonnes d'eau se sont précipitées comme un torrent sur l'*Abraham-Lincoln*. D'ailleurs, je ne me sers des réservoirs supplémentaires que pour atteindre des profondeurs moyennes de quinze cent à deux mille mètres, et cela dans le but de ménager mes appareils. Aussi, lorsque la fantaisie me prend de visiter les profondeurs de l'Océan à deux ou trois lieues au-dessous de sa surface, j'emploie des manœuvres plus longues, mais non moins infatigables.

—Lesquelles, capitaine ? demandai-je.

—Ceci m'amène naturellement à vous dire comment se manœuvrait le *Nautilus*.

—Je suis impatient de l'apprendre.

—Pour gouverner ce bateau sur tribord, sur babord pour évoluer, en un mot, suivant un plan horizontal, je me sers d'un gouvernail ordinaire à large safran, fixé sur l'arrière de l'étambot, et qu'une roue et des palans font agir. Mais je puis aussi mouvoir le *Nautilus* de bas en haut et de haut en bas, dans un plan vertical, au moyen de deux plans inclinés, attachés à ses flancs sur son centre de flottaison, plans mobiles, aptes à prendre toutes les positions, et qui se manœuvrent de l'intérieur au moyen de leviers puissants. Ces plans sont-ils maintenus parallèles au bateau, celui-ci se meut horizontalement. Sont-ils inclinés, le *Nautilus*, suivant la disposition de cette inclinaison et sous la poussée de son hélice, ou s'enfoncé suivant une diagonale aussi allongée qu'il me convient, ou remonte suivant cette diagonale. Et même, si je veux revenir plus rapidement à la surface, j'embraye l'hélice, et la pression des eaux fait remonter verticalement le *Nautilus* comme un ballon qui, gonflé d'hydrogène, s'élève rapidement dans les airs.

—Bravo ! capitaine, m'écriai-je. Mais comment le timonier peut-il suivre la route que vous lui donnez au milieu des eaux ?

—Le timonier est placé dans une cage vitrée, qui fait saillie à la partie supérieure de la coque du *Nautilus*, et que garnissent des verres lenticulaires.

—Des verres capables de résister à de telles pressions ?

—Parfaitement. Le crystal, fragile au choc, offre cependant une résistance considérable. Dans des expériences de pêche à la lumière électrique faites en 1864, au milieu des mers du

Nord, on a vu des plaques de cette matière, sous une épaisseur de sept millimètres seulement, résister à une pression de seize atmosphères, tout en laissant passer de puissants rayons calorifiques qui lui répartissaient inégalement la chaleur. Or, les verres dont je me sers n'ont pas moins de vingt-et-un centimètres à leur centre, c'est-à-dire trente fois cette épaisseur.

—Admis, capitaine Nemo ; mais enfin, pour voir, il faut que la lumière chasse les ténèbres, et je me demande comment au milieu de l'obscurité des eaux...

—En arrière de la cage du timonier est placé un puissant réflecteur électrique, dont les rayons illuminent la mer à un demi-mille de distance.

—Ah ! bravo, trois fois bravo ! capitaine. Je m'explique maintenant cette phosphorescence du prétendu narwal, qui a tant intrigué les savants ! A ce propos, je vous demanderai si l'abordage du *Nautilus* et du *Scotia*, qui a eu un si grand retentissement, a été le résultat d'une rencontre fortuite ?

—Purement fortuite, monsieur. Je naviguais à deux mètres au-dessous de la surface des eaux, quand le choc s'est produit. J'ai d'ailleurs vu qu'il n'avait eu aucun résultat fâcheux.

—Aucun, monsieur. Mais quant à votre rencontre avec l'*Abraham-Lincoln* !

—Monsieur le professeur, j'en suis fier pour l'un des meilleurs navires de cette brave marine américaine, mais on m'attaquait et j'ai dû me défendre ! Je me suis contenté, toutefois, de mettre la frégate hors d'état de me nuire—elle ne sera pas gênée de réparer ses avaries au port le plus prochain.

—Ah ! commandant, m'écriai-je avec conviction, c'est vraiment un merveilleux bateau que votre *Nautilus* !

—Oui, monsieur le professeur, répondit avec une véritable émotion le capitaine Nemo, et je l'aime comme la chair de ma chair ! Si tout est danger sur un de vos navires soumis aux hasards de l'Océan, si sur cette mer, la première impression est le sentiment de l'abîme, comme l'a si bien dit le Hollandais Jansen, au-dessous et à bord du *Nautilus*, le cœur de l'homme n'a plus rien à redouter. Pas de déformation à craindre, car la double coque de ce bateau a la rigidité du fer ; pas de grèvement que le roulis ou le tangage fatiguent ; pas de voile que le vent emporte ; pas de chaudières que la vapeur déchire ; pas d'incendie à redouter, puisque cet appareil est fait de tôle et non de bois ; pas de charbon qui s'épuise, puisque l'électricité est son agent mécanique ; pas de remorque à redouter, puisqu'il est seul à naviguer dans les eaux profondes ; pas de tempête à braver, puisqu'il trouve à quelques mètres au-dessous des eaux l'absolue tranquillité ! Voilà, monsieur. Voilà le navire par excellence ! Et s'il est vrai que l'ingénieur ait plus de confiance dans le bâtiment que le constructeur, et le constructeur plus que le capitaine lui-même, comprenez donc avec quel abandon je me fie à mon *Nautilus*, puisque j'en suis tout à la fois le capitaine, le constructeur et l'ingénieur !

Le capitaine Nemo parlait avec une éloquence entraînante. Le feu de son regard, la passion de son geste le transfiguraient. Oui ! il aimait son navire comme un père aime son enfant !

Mais une question, indiscrète peut-être, se posait naturellement, et je ne pus me retenir de la lui faire.

—Vous êtes donc ingénieur, capitaine Nemo ?

—Oui, monsieur le professeur, me répondit-il, j'ai étudié à Londres, à Paris, à New-York, du temps que j'étais un habitant des continents de la terre.

—Mais comment avez-vous pu construire, en secret, cet admirable *Nautilus* ?

—Chacun de ses morceaux, monsieur Aronnax, m'est arrivé d'un point différent du globe, et sous une destination déguisée. Sa quille a été forgée au Creusot, son arbre d'hélice chez Pen et Co., de Londres, les plaques de tôle de sa coque chez Leard, de Liverpool, son hélice chez Scott, de Glasgow. Ses réservoirs ont été fabriqués par Cail et Cie., de Paris, sa machine par Krüpp, en Prusse, son éperon dans les ateliers de Motala, en Suède, ses instruments de précision chez Hart frères, de New-York, etc., et chacun de ces fournisseurs a reçu mes plans sous des noms divers.

—Mais, repris-je, ces morceaux ainsi fabriqués, il a fallu les monter, les ajuster !

—Monsieur le professeur, j'avais établi mes ateliers sur un îlot désert, en plein Océan. Là, mes ouvriers, c'est-à-dire mes braves compagnons que j'ai instruits et formés, et moi, nous avons achevé notre *Nautilus*. Puis, l'opération terminée, le feu a détruit toute trace de notre passage sur cet îlot, que j'aurais fait sauter, si je l'avais pu.

—Alors il m'est permis de croire que le prix de revient de ce bâtiment est excessif ?

—Monsieur Aronnax, un navire en fer coûte onze cent vingt-cinq francs par tonneau. Or, le *Nautilus* en jauge quinze cents. Il revient donc à seize cent quatre-vingt-sept mille francs, soit deux millions y compris son aménagement, soit quatre ou cinq millions avec les œuvres d'art et les collections qu'il renferme.

—Une dernière question, capitaine Nemo.

—Faites, monsieur le professeur.

—Vous êtes donc riche ?

—Riche à l'infini, monsieur, et je pourrais, sans me gêner, payer les dix milliards de dettes de la France !

Je regardai fixement le bizarre personnage qui me parlait ainsi. Abusait-il de ma crédulité ? L'avenir devait me l'apprendre.

(A continuer.)

(1) Et précisément, on parle d'une découverte de ce genre dans laquelle un nouveau jeu de leviers produit des forces considérables. L'inventeur s'est-il donc rencontré avec le capitaine Nemo ? J. V.

AMOURETTE DU TEMPS

Ce que j'avais dans l'âme, oh ! je n'osais lui dire.
De crainte d'éveiller les échos du chemin.
Ma bouche se taisait.—Je sentais, ô délire !
Le billet qui tremblait dans le creux de ma main.

Je la vis accourir joyeuse et confiante.
Elle avait mis des fleurs pour moi dans ses cheveux.
Je glissai la missive et je donnai la rose.
Sans cela, j'aurais mis des rayons plein mes yeux.

Le soleil se couchait dans un lit jaune-orange.
Et ses feux poudraient d'or les sapins. Par moments,
Je craignais d'effrayer sa blonde tête d'ange.
Qui jetais sur mon front de blonds rayonnements.

Et j'écoutais, rêveur, craquer la feuille morte
Que son pied refoulait sur l'herbe du gazon.
J'avais tort, en effet, de songer de la sorte.
Car son bras se piquait aux branches du buisson.

Son regard devenait de moins en moins farouche ;
Et je vis, tout joyeux, au détour du grand bois,
Noyé dans le carmin—un sourire à sa bouche.
Et des mots de son cœur dans l'éclat de sa voix.

Je cueillis de mes doigts une fleur fraîche éclosée ;
Sa main vint à ma main la chercher.—O le tour !
Je glissai la missive et je donnai la rose.
Comme la nuit se hâte aux derniers feux du jour !

L'ombre rampait dans l'herbe ainsi qu'une fumée ;
Ses petits pas dansaient sur l'émail des cailloux.
Le vent faisait chanter le bois—dans la ramée
Les signaux disaient des roulades pour nous.

Nous nous faisons alors. Nous étions sur la route ;
Et comme nous devions nous quitter au chemin,
Elle me regarda d'un petit air de doute :
Mais Dieu sait si j'étais impassible et serein.

EUDORE EVANTUREL.

Québec, 15 juin 1875.

ÉTUDE HISTORIQUE

BIGOT ET SA COUR

I

Le manuscrit du sieur Franquet.—Le bateau de
M. l'Intendant.—L'hospitalité du bon vieux
temps.

Un très-curieux manuscrit que celui du sieur Franquet (1). Chargé par la cour, en 1751, d'inspecter les fortifications de la Nouvelle-France, Franquet parcourt les différents postes de l'Acadie et du Canada, et tout en indiquant les réparations à faire, les améliorations à apporter aux travaux destinés à la défense du pays, il laisse tomber sur son carnet de voyageur des observations profondes sur les réformes urgentes à faire dans certaines parties de l'administration de la colonie ; et puis, entre de savantes dissertations sur la courtoisie, le bastion, l'escarpe et le parapet, il glisse maints aperçus piquants sur les mœurs et les usages des habitants du pays qu'il traverse. C'est ici qu'il plaie davantage. Avec ces notes griffonnées au jour le jour, avec ces esquisses tracées d'après nature, il y aurait tout un tableau à peindre. Et certes, large en serait le cadre, puisqu'on y verrait tous les grands dignitaires de cette intéressante époque y figurer, depuis le superbe marquis Duquesne de Menneville et le fastueux Bigot jusqu'au fils du cordonnier Deschenaux devenu secrétaire de M. l'Intendant et, comme son maître, si âpre à l'argent. Quant à ce bon major Péan, trop complaisant, d'une part, pour n'y pas trouver son compte, de l'autre, sa bonne tête si bellement empanachée ne ferait-elle pas un plaisant contraste avec la figure disgracieuse du traître Vergor ? Et la belle dame Péan, la similitude amie de M. Bigot ; et les piquantes figures de mesdames de Lotbinière, de Repentigny, Marin et du Linon, ne se grouperaient-elles pas merveilleusement dans cette large toile historique ? Toutes ces charmantes beautés broyées de bouillons de soie, inondées de bouillards de blonde, ne croyez-vous pas qu'elles vous fascinaient comme moi ?

Ce tableau, nous l'avons déjà fait et nous ne prétendons point le recommencer. Tel qu'il est, il restera en attendant qu'un autre, plus habile peintre d'histoire, vienne, en l'imitant toutefois quelque peu, à surpasser notre œuvre ; ce qui se verra certainement quelque jour à venir. Pour aujourd'hui, ce que nous voulons faire n'est qu'une courte étude sur la manière à la fois primitive et luxueuse de voyager il y a cent ans, et sur l'hospitalité large qui se pratiquait chez nous à cette époque : un croquis de la petite cour de M. l'Intendant Bigot, moins qu'un tableau de genre, un peu plus qu'une simple pochade.

Au second volume de ses *Voyages et Mémoires sur le Canada*, nous trouvons le colonel Franquet s'embarquant à Québec le 24 juillet 1752, pour aller visiter les Trois-Rivières et Montréal, ainsi que les différents postes échelonnés le long du Saint-Laurent et du lac Champlain.

Il est deux heures de l'après-midi et le sieur Franquet vient de prendre place, avec ses compagnons de voyage, dans le bateau affecté aux tournées de M. l'Intendant. Celui-ci, en ce moment en partie de plaisir à l'île d'Orléans, s'est empressé, par l'entremise de M. Péan, de mettre gracieusement sa propre embarcation au service de M. l'inspecteur. Il fallait bien que Bigot fit un peu sa cour aux personnages envoyés de France pour y retourner bientôt. Déjà l'on commençait à murmurer dans la colonie contre l'administration de l'Intendant, et il était plus que prudent pour lui d'entretenir de bonnes relations avec les gens qui étaient bien à la cour, afin de s'y maintenir lui-même en faveur.

Le bateau ayant été mis à son entière disposition, Franquet avait favorablement accueilli la demande que plusieurs personnes de marque lui avaient faite de l'accompagner ; de sorte que, outre lui-même, ses deux domestiques et M. de Couagne, sous-ingénieur de Québec, chargé de le suivre et de faire la dépense, se trouvaient à bord : le Père Boniface, supérieur de la Charité de la maison de Louisbourg ; M. de Maizières, lieutenant ; M. de Charly, enseigne en pied, et M. Duplessis, enseigne en second, tous trois des compagnies de l'Île-Royale, avec leurs domestiques ; en tout vingt-trois personnes, en comptant les treize hommes d'équipage qui étaient tous de la Pointe-Lévy.

A peine s'est-on placé que le maître-conducteur représente que le bateau est trop chargé. Chacun s'en aperçoit bien, mais sans se mettre le moins du monde en devoir d'y remédier. Franquet, craignant de désobliger ses hôtes, ne trouve rien à leur dire et ne peut que crier au conducteur :

—Allons, nage, et advenue que pourra !

Pendant que l'embarcation, laissant le Cul-de-Sac, remonte lentement le fleuve à la rame, avec le vent et la marée contraires, jetons un coup d'œil sur le bateau de M. l'Intendant. Il était plat et pouvait porter environ huit milliers pesant ; au milieu l'on avait ménagé un espace de cinq à six pieds carrés, entouré de bancs garnis de coussins bleus. Un tendelet, espèce d'imperiale de carrosse, que soutenaient quatre montants de bois, avec des rideaux aux côtés, formait une cabine où les passagers étaient à l'abri du soleil et de la pluie.

Le bateau avait un mâât propre à porter la voile et même un humier au besoin. Enfin, comme Bigot avait l'habitude de ne se priver de rien, il y avait à bord abondance de vivres, de vin et d'eau-de-vie, et même d'argent pour rencontrer les dépenses journalières du voyage.

Aujourd'hui que l'on est si friand de sport et qu'on ne parle que yacht et voyage d'agrément, l'on conviendra que Bigot, ce *sportsman* du siècle dernier, montrait bien quelque goût en ce genre d'amusement d'autant plus recherché qu'il est coûteux.

Notre intention n'est pas de suivre Franquet, pas à pas, dans son voyage et de nous arrêter à chacune des minutieuses descriptions qu'il fait de tous les points de vue qui défilent devant ses yeux. A peine ferons-nous même deux ou trois stations avec lui, tout au plus pour donner une idée de l'hospitalité cordiale qu'il y reçut, et crayonnerons-nous à la hâte quatre ou cinq portraits des personnages les plus marquants qu'il rencontra sur sa route. Nous nous arrêterons davantage sur le mode de voyager par terre, vu que nous y aurons occasion d'étudier de près M. l'Intendant et ses intimes.

Après avoir mis trois jours à s'y rendre, tant à la rame qu'à la cordelle, les voyageurs débarquent aux Trois-Rivières, où ils sont reçus de la façon la plus cordiale par le gouverneur de l'endroit, M. Rigaud de Vaudreuil.

M. de Vaudreuil logeait dans une maison appartenant au Roi et bâtie à titre de magasin, que M. l'Intendant, par bienséance, avait bien voulu céder à M. le gouverneur

des Trois-Rivières. Les appointements de M. de Vaudreuil n'étaient que de mille livres, somme d'autant moins suffisante que sa maison se trouvant à moitié chemin de Québec à Montréal, était le rendez-vous de tous les voyageurs. Et si honorable et généreux était-il "qu'il recevait le petit comme le grand."

Le gouverneur voulut absolument que Franquet se retirât chez lui, et le présenta tout d'abord à madame de Vaudreuil—fille de M. de la Gorgendière, homme riche et directeur de la Compagnie des Indes pour le castor, à Québec.—C'était, dit Franquet, une des personnes les plus accomplies, tant par la figure que par l'esprit, et remplie de grâce et de politesse. Les premiers compliments échangés, on fit passer le voyageur dans l'appartement qui lui était destiné. En un clin-d'œil il avait secoué la poussière de la robe, et après avoir fait un peu de toilette il rejoignait la compagnie.

"L'on ne tarda pas de passer dans la chambre à manger. Il y avait une table de vingt couverts, servie avec la profusion et la délicatesse des mets des meilleures provinces de France. On y but toute sorte de vin, toujours à la glace. Jugez du plaisir par le *chaud* excessif qu'il faisait." A ce dîner de vingt couverts se trouvaient sans doute les principaux fonctionnaires de la place : M. de Saint-Ours, lieutenant du Roi, M. de Noyelle, major, M. de Ganne, aide-major et le garde-magasin, M. de Tonnancour, homme fort riche, d'une belle figure et de beaucoup d'esprit.

Après le dîner, avant de sortir pour aller voir la ville, on faisait une partie de quadrille. Sans doute, il s'agit ici d'une partie de cartes, le cadricelle étant une espèce de jeu d'homme qui convient beaucoup mieux à la digestion que toute sorte de *sauterie*, comme on dit de nos jours.

Le lendemain, vingt-huit juillet, visite des forges de Saint-Maurice dont il est fait une longue description. Dîner splendide chez le directeur, M. de Rouville, enfin souper, le même soir avec toute la compagnie chez M. de Tonnancour.

A quatre heures du matin, le vingt-neuf, nos voyageurs quittaient les Trois-Rivières. Suivant l'usage, les bateliers avaient reçu un supplément de vivres qui consistait en une once de tabac à fumer, un *miserable* d'eau-de-vie, un quart de lard et une demi-livre de pain. Gais, reposés et regaillardis, ils promirent de jeter l'ancre à Montréal avant les trois jours.

Vouant le jour et le soir, prenant pied à terre pour y passer la nuit, Franquet et ses amis continuèrent à remonter le fleuve. On était le maître de descendre chez tel habitant que l'on voulait, quoique ce ne fût point une obligation de recevoir les voyageurs par eau. Néanmoins, on n'aurait osé les refuser, mais pour l'ordinaire on arrangeait les journées de façon à pouvoir loger dans les meilleures maisons et les plus fréquentées. "L'on a coutume de payer douze livres pour le logement de toute une batelée, indépendamment d'ailleurs de la dépense que l'on peut faire."

La Pointe-du-Lac, Yamachiche, sont laissés en arrière et l'on descend à Maskinongé chez "la fille à Lafosse," dont le mari se nommait Dupuis. Les clameurs de la faim étouffées on remonte en bateau pour aller coucher le soir chez le nommé Lafontaine, après avoir doublé la pointe de la seigneurie d'Autray.

JOSEPH MARMETTE.

(A continuer.)

NOUVELLES GÉNÉRALES

CANADA

—Les juges de la Cour Suprême ont terminé la rédaction des règles de pratique, et s'occupent maintenant de les réviser. Ils siégeront pour l'audition des causes en appel, le second mercredi de juin.

—Se rendant au désir de Son Excellence le Gouverneur-Général, le juge-en-chef et les juges de la Cour Suprême porteront des robes écarlates bordées de rouge, semblables à celles que portent les juges à Westminster. Il est probable qu'ils se présenteront pour la première fois dans ce costume à l'ouverture du parlement.

—La nouvelle que la clause du bill de la Cour Suprême, relative à l'appel en dernier ressort, avait été désavouée, a été contredite. Le bill,

ainsi l'affirment les journaux ministériels, restera tel qu'il a été passé à la dernière session.

—Le gouvernement a accepté la soumission de M. Cantin, de Montréal, pour la construction d'un vaisseau qui sera affecté au débarquement des passagers et des malles transatlantiques à Rimouski. On s'attend que le bateau en question sera prêt à l'ouverture de la navigation au printemps.

—Il paraît que MM. McNamee et Cie. ont abandonné leur contrat, pour la section 8 du canal Lachine, à MM. Lows Gray et McRae, de New-York, et que ces messieurs, qui achèvent actuellement des travaux sur le lac Champlain, ne se mettront à l'œuvre que l'été prochain, au grand détriment des ouvriers sans travail.

—Il était question depuis quelque temps d'arrangements entre la compagnie du Richelieu et la compagnie de l'Union. Nous apprenons que les arrangements préliminaires ont été signés, et qu'ils seront soumis pour approbation, le 17 courant, aux actionnaires des deux compagnies. La compagnie de l'Union vend ses bateaux à la compagnie du Richelieu.

LE NORD-OUEST

—Le Conseil Législatif de Manitoba a été aboli par une voix de majorité, MM. McKay, Inkster, Gunn et Ogletree votant pour, et le docteur O'Donnell, Hamelin et Dauphinais contre l'abolition.

—La Législature Provinciale a été prorogée le 4 courant, après une session de dix-huit jours. Trente-et-un bills ont été passés, Son Hon. le Lieut.-Gouverneur n'a réservé qu'un seul bill, pour l'incorporation d'une compagnie de crédit et de prêt, à l'approbation du Gouverneur-Général.

Dans le discours du Trône, Son Honneur considère cette session comme la plus importante qui ait eu lieu depuis l'établissement de la législature, à cause de l'adoption de la loi abolissant le Conseil Législatif, et il félicite les membres de cette dernière Chambre du désintéressement avec lequel ils avaient renoncé à leurs charges.

—Le ministre Walkem, à la Colombie, a été défait, il y a quelques jours, par un vote de non-confiance de la nouvelle Chambre. M. Walkem et ses collègues ont résigné immédiatement. Le nouveau gouvernement a pour chef un avocat de Victoria, le Vancouver, M. Elliott, qui vient d'entrer au parlement, ayant été élu pour la première fois aux dernières élections. Ses collègues, au nombre de trois, sont M. Humphrey, de Vancouver, M. Vernon et M. Brown, de la Terre-Ferme.

Le nouveau ministère n'est pas moins opposé que l'ancien aux propositions du gouvernement fédéral relativement au chemin du Pacifique.

Immédiatement après la formation du ministère, la législature s'est ajournée au 6 avril, pour attendre les événements de la session fédérale.

EUROPE

—On annonce la mort à Genève, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, de Mme. Dubois-Copenex, que fut la nourrice de Napoléon III.

—Le Bureau Véritas vient de publier la liste des naufrages pour les mois de novembre et janvier. Le nombre total des désastres maritimes est de 245 navires et 6 steamers.

Vienne, 8.—On dit que la Roumanie s'est déclarée indépendante de la Turquie et a refusé de payer les impôts imposés par le gouvernement turc.

Madrid, 7.—Le gouvernement a appris de bonne source par des dépêches reçues des provinces du Nord que les Carlistes sont tout à fait découragés, ceux des provinces de la Navarre et de la Biscaye ayant informé Don Carlos qu'il leur était impossible de combattre plus longtemps pour sa cause.

Paris, 5.—La commission internationale nommée pour s'enquérir de la possibilité de la construction d'un tunnel entre la France et l'Angleterre a terminé ses travaux aujourd'hui.

Tous les membres de cette commission s'accordent parfaitement sur tous les points de cette question, et il a été démontré que ce projet pouvait être exécuté.

—Une tourmente de neige vient de sévir à Saratow (Russie) et dans les environs. Le vent arrachait les toitures. La neige s'est amoncelée sur les trottoirs au point de dépasser les fenêtres des premiers étages ; de petites maisons des faubourgs ont été entièrement ensevelies. Le froid était si vif, qu'un officier, se rendant des casernes en ville, est mort gelé. Un détachement de Cosaques, envoyé dans toutes les directions, aux alentours, a découvert plus de trente cadavres.

—A la dernière séance du comité central de secours aux inondés du Midi, Mme la maréchale de MacMahon a fait connaître que, par suite de diverses décisions de ce comité, les fonds de la souscription ont été distribués jusqu'à concurrence d'une somme de 25,326,611 francs.

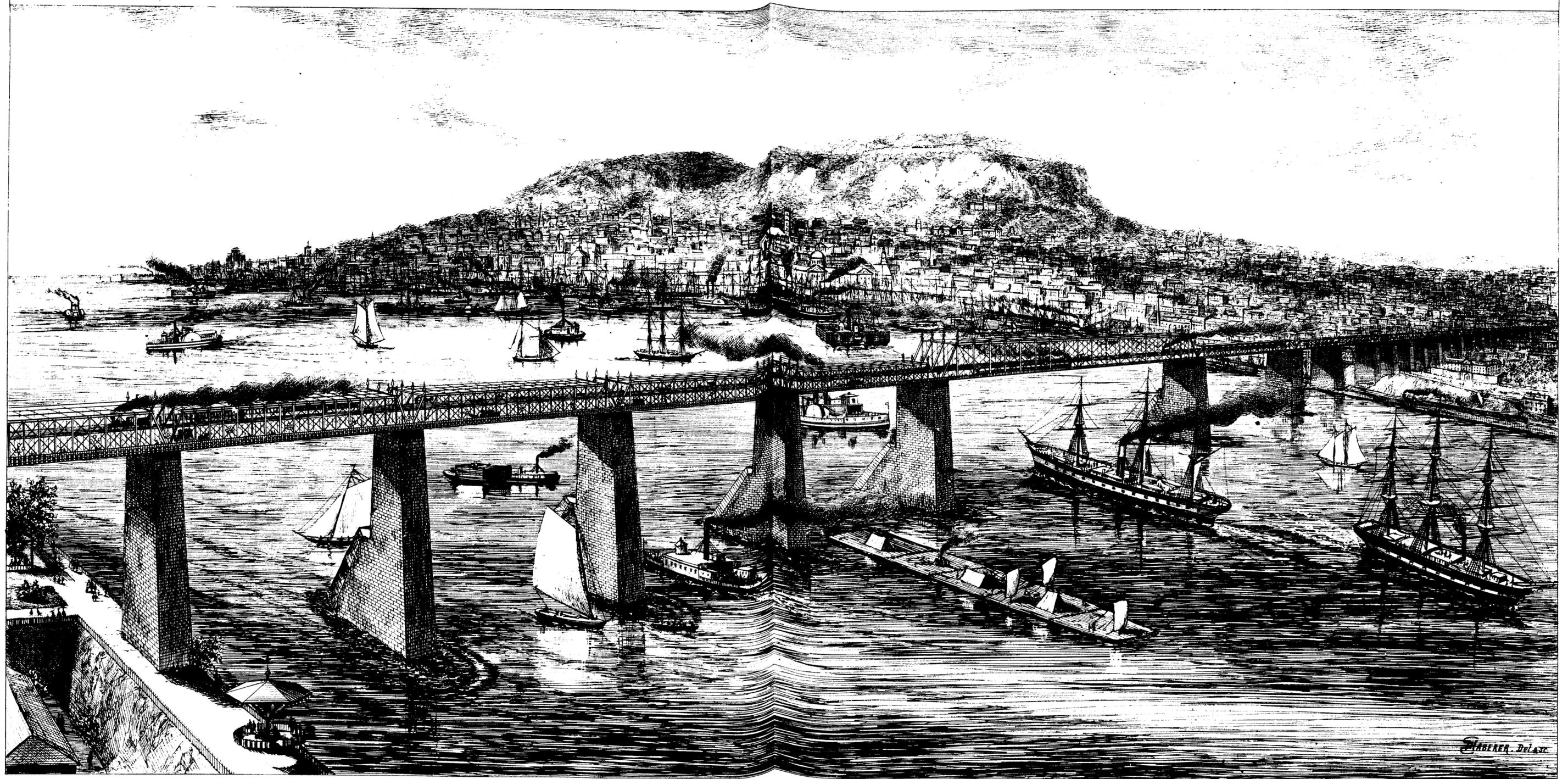
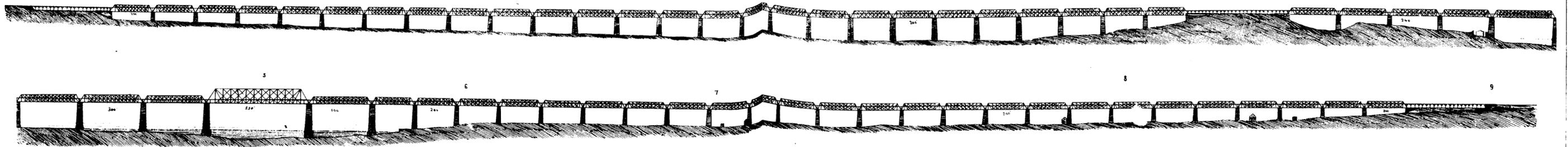
Il reste en caisse environ 1 million, qui est pour des allocations et des secours d'hiver à distribuer encore.

Après l'emploi de cette dernière somme, il sera publié un compte-rendu général de la répartition détaillée pour chacun des départements inondés.

ÉTATS-UNIS

—Les nouvelles de la semaine chez nos voisins sont dépourvues d'intérêt général, et ne consistent qu'en récits de meurtres, suicides, rixes, bagarres, incendies et le reste ; de moins si l'on en croit les dépêches télégraphiques.

(1) Ce manuscrit fait partie des archives du ministère de la guerre, Paris. Il a été copié en 1854 par M. P. L. Morin, qui nous a apporté de France 124 documents précieux relatifs à notre histoire nationale. La copie que j'en ai sous les yeux appartient à la bibliothèque du parlement à Ottawa.



UN PÈLERINAGE

A

L'ILE-AUX-COUDRES

CHAPITRE TROISIÈME

(Suite)

La Baie-Saint-Paul et ses tempêtes—Le Cap Maillard.

IV

Admirez avec moi l'éclatante verdure de ces arbres qui s'élèvent en épaisses futaies de chaque côté du chemin. Elles sont coupées çà et là par de larges clairières ouvertes à la charrue. Les moissons qui les recouvrent sont loin d'être aussi abondantes qu'autrefois. Elles accusent une culture intelligente et routinière.

La rareté des engrais, comme nous l'avons déjà remarqué, est une des grandes causes de cet épuisement : on tâche d'y suppléer en utilisant les varechs et les goémones qui croissent sur les crans et les roches perdues des grèves. Un bon système d'assolement ramènerait en peu d'années la fertilité sur ces terres, dont Jacques Cartier avait jadis admiré l'excellente qualité.

Un quart de l'île-aux-Coudres à peu près est encore en forêts, ou pour me servir de l'expression populaire, est encore en bois debout. On y compte douze crablières. La coupe des arbres s'y fait avec réserve, dans la crainte d'épuiser le bois de chauffage qu'il faudrait aller chercher au loin, non sans difficulté.

Au centre de l'île s'étend une vaste savane, le reste des terres est défriché et livré à la culture.

D'après le dernier recensement ecclésiastique fait par M. l'abbé Pelletier, curé de la paroisse, la population s'élève à sept cent cinquante âmes environ, sur lesquelles on compte cinq cent dix communians.

—Nous allons avoir de l'orage pas plus tard que demain, dit Uric Bouchard, en examinant l'horizon du côté de la Baie Saint-Paul. Ces nuages qui montent en éventail dans le ciel, au-dessus des montagnes du nord, n'annoncent rien de bon. Tout de même, monsieur le Curé, c'est une chose curieuse et pas aisée à expliquer pour nous autres, comme presque toutes les tempêtes nous arrivent de la Baie Saint-Paul.

Si nous avons un gros coup de vent, une tempête de grêle, une averse de pluie avec des éclairs et du tonnerre, tout cela nous tombe sur le dos des hauteurs de la Baie. On dirait qu'il y a quelque mauvais génie, caché en arrière de ces montagnes, qui a contre nous une vieille rancune. C'est comme si les démons, réfugiés là-bas, étaient enragés contre l'île-aux-Coudres, parce qu'elle est une terre sainte ; parce que c'est d'ici qu'ils ont été chassés, en premier, quand notre Seigneur Jésus-Christ est venu y descendre pour la première messe. Ça me rappelle cette histoire de l'Évangile, quand Notre Seigneur chassa les vendeurs du temple. Il a fait de l'île son temple quand il y est venu dans la Sainte Eucharistie. Il en a chassé à coups de verges tous les démons qui s'y trouvaient rassemblés et qui avant ce temps-là étaient maîtres de tout le pays. On dirait qu'ils se sont tous jetés à l'eau du côté de la Baie, comme ces pourceaux possédés du diable, dont il est encore parlé dans l'Évangile, et qu'ils sont allés se réfugier en arrière des montagnes du nord. De là, ils nous lancent leurs malédictions, et se revengent de leur exil en ramassant contre nous les nuages, le vent, la grêle, le tonnerre, les éclairs. Ils secouent les montagnes par les tremblements de terre ; et je crois qu'ils nous détruiraient et renverseraient notre île au fond de la mer, si l'ange gardien de l'île-aux-Coudres ne les retenait enchaînés dans leurs cavernes. Qu'en pensez-vous, monsieur le Curé ?

—Ce que j'en pense, mon brave Uric, c'est que vous êtes un homme de foi ; et que vous n'êtes pas de ceux qui s'imaginent qu'après que le bon Dieu eût fini de créer le monde, il s'est croisé les bras et ne s'est plus occupé de nous. Il ne tombe pas un cheveu de notre tête sans sa permission, nous assure-t-il lui-même. Il maîtrise et déchaîne les éléments à son gré,

et il les fait servir à notre prospérité ou à notre châtiement, selon nos œuvres.

J'aurais pu compléter ma pensée en citant les beaux vers de Racine :

“Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des démons arrêter les complots.”

Mais Uric Bouchard m'aurait répondu que je lui parlais dans les termes.

Si je n'avais craint de le scandaliser, j'aurais pu ajouter que je diffèrais d'opinion avec lui sur l'exil des démons hors de l'île-aux-Coudres. S'ils en ont été chassés du temps de Jacques Cartier, lui aurais-je dit, ils sont tous revenus à la suite des premiers colons, mais depuis ce temps ils ont été métamorphosés en myriades de petits insectes malfaisants qui infestent l'île et que le commun des mortels désigne sous le nom vulgaire de *puces*. Ils ont envahi les maisons et surtout les lits où ils se tiennent cachés, sinon pour l'épreuve des insulaires, qui sont endurcis contre leurs tentations, du moins pour le désespoir des voyageurs. Le fait est que le sable du rivage de l'île-aux-Coudres les engendre avec une désolante fécondité.

Je ne dis rien de cela à mon ami Uric : je me contentai de penser à part moi que l'observation dont il me rendait compte à sa manière, n'en était pas moins exacte.

L'embouchure de la Baie Saint Paul ressemble réellement à l'autre d'Eole. C'est un réservoir inépuisable de tempêtes.

Quant à trouver l'explication de ce phénomène, il n'est guère besoin d'aller chercher au loin : une simple inspection des lieux, un coup-d'œil jeté sur leur configuration en rendent la cause évidente.

Cette immense crevasse, ouverte dans les Laurentides, forme une coulée profonde par où descendent et s'échappent naturellement les vents et les nuages qui se déchargent sur l'île-aux-Coudres. Cette île qui surgit des eaux, juste à l'entrée de cette gorge, semble placée là tout exprès pour les recevoir.

V

La Baie Saint Paul qui paraît être un terrain volcanique, est le centre des tremblements de terre, dont les secousses sont devenues périodiques depuis une quinzaine d'années. Les gens de la côte du Sud, aussi bien que ceux de l'île-aux-Coudres, ont observé que ces secousses et le bruit qui les accompagne, viennent toujours dans la direction de la Baie. La commotion de 1860 a été assez forte pour renverser une maison de pierre à deux étages qui s'élevait à quelques pas du quai des Eboulements, que nous distinguons parfaitement d'ici.

Ce tremblement de terre n'a guère été moins violent sur la côte du sud. L'église de Saint-Pascal en a été tellement ébranlée que le mur du portail s'est lézardé en plusieurs endroits, et qu'il a nécessité des réparations considérables. A la Rivière Ouelle, sur tout le parcours de cette rivière qui coule dans un terrain d'alluvion souple et mou, pas une cheminée n'est restée intacte. Elles ont toutes été rasées à la hauteur des toits ; quelques-unes même se sont écroulées jusqu'au niveau du sol. La croix du clocher de l'église, dont la tige était en fer battu, de plus d'un pouce de diamètre, s'est rompue comme un verre, et est allée tomber dans le cimetière.

Tout en continuant notre route, jetons encore une fois un regard en arrière sur les *Cîpes Raïdes* qui froncent le sourcil au-dessus du feuillage de l'île. Vue de la rive méridionale du fleuve, la longue chaîne des Laurentides paraît suivre une même direction du nord-est au sud-ouest ; mais regardée des hauteurs de l'île-aux-Coudres, la scène prend un aspect inattendu. En sortant de la Baie, les *Cîpes Raïdes* se dirigent en plein vers le sud, et ne se détournent qu'au-delà du Cap de la Baie pour suivre leur ligne primitive.

Nous apercevons encore là-bas, au-delà de la petite rivière Saint-François, le Cap Maillard. La piété reconnaissante du peuple a attaché à ce promontoire le nom de ce vénérable prêtre des Missions Étrangères de Paris. Depuis longtemps, l'oubli s'est fait autour de la mémoire de cet apôtre, qui a appuyé son bâton de missionnaire sur toutes ces plages, où son passage périodique était accueilli avec des larmes

de joie et de bénédiction. Mais si son nom n'est guère plus prononcé ici que pour indiquer le Cap Maillard, son souvenir est encore vivace en plus d'un endroit du Golfe, et surtout parmi les peuplades micmacques, au milieu desquelles il a passé une grande partie de sa vie.

Voici ce que m'écrivait M. Epiphane Lapointe, le 25 février 1862 : “Le Cap Maillard tient son nom du Révérend Père Maillard, apôtre du Cap Breton, que les sauvages du lieu vénéraient encore aujourd'hui. En 1845, j'ai servi la messe qu'ils célèbrent tous les ans à sa mémoire, à la mission Sainte-Anne, sur le Cap Bras d'Or, au milieu de l'île du Cap Breton.”

CHAPITRE QUATRIÈME

L'abbé Godefroy Tremblay.—Pressentiment.—Havre de Jacques Cartier.—La première messe au Canada.—Le Grand-Vicaire Mailloux.

I

Quelle est donc cette jolie résidence qui se dessine sur notre droite, à quelques pas en avant de nous ? Construite avec élégance et peinte avec goût, elle est encadrée d'arbres forestiers et adossée à une colline qui monte en pente douce et légèrement ondulée. A la base et sur le penchant de ce côteau s'échelonne un magnifique verger, dont les pommiers grands et vigoureux sont chargés de fruits qui font envie à voir. Les nuances d'écarlate et d'émeraude qu'ils étalent au soleil ont dû tenter les regards et la main de plus d'un gamin du voisinage.

Tous ces arbres, dont les produits rivalisent avec ce que nos meilleurs vergers rapportent de plus exquis, ont été plantés, arrosés, taillés, cultivés par la main du vénérable solitaire qui habite ce domaine.

M. l'abbé Godefroy Tremblay est un des vétérans du sanctuaire, chargé d'années, de mérites et d'infirmités, qui vit ici retiré depuis 1855. Natif de l'île-aux-Coudres, il termine sa carrière là où il l'a commencée : il est devenu l'héritier de la terre paternelle et de la demeure de son frère aîné, qu'un triste accident lui a enlevé dans la force de l'âge. Son père, François Tremblay, était un brave habitant de l'endroit, qui avait épousé Marie-Joseph Bouchard, alliée à la famille de notre ami Uric. Après avoir été successivement vicaire à la Malbaie, à l'Ange-Gardien, à la Rivière-Ouelle, M. l'abbé Tremblay fut nommé curé à Sainte-Agnès, l'une des paroisses de la côte du nord, située non loin d'ici, en arrière de la Malbaie. Souffrant depuis des années d'une affection d'asthme, qui ne lui laisse de repos ni jour ni nuit, il s'est vu obligé de se retirer du saint ministère, et il attend ici, depuis vingt ans, dans le calme et le recueillement de la solitude, l'heure de cette juste récompense que le Seigneur promet au serviteur bon et fidèle.

Il y aurait bien des choses à dire sur cette carrière sacerdotale, féconde en bonnes œuvres, accomplies sous le regard de Dieu seul ; mais la modestie, l'humilité craintive du pieux solitaire seraient alarmées si nous osions lever un coin du voile qui cache ces trésors.

Si j'avais à peindre la figure d'un anachorète des anciens jours, d'un solitaire de la Thébaïde, je n'irais pas chercher d'autre modèle que les traits de ce vénérable septuagénaire, desséchés par les ans et par les infirmités, illuminés d'un rayon de la prière et du reflet des choses invisibles.

Sa présence dans l'île est une bénédiction pour les familles et la plus douce compagnie de son curé, qui apprécie d'autant plus sa société qu'elle lui épargne une des plus pénibles épreuves de ses prédécesseurs : l'isolement de ses confrères.

Les souffrances incessantes de sa maladie, de la longue mort de sa vie qui n'est qu'une agonie de chaque jour et de chaque nuit, n'ont point altéré la sérénité de son âme. Sa conversation enjouée, assaisonnée du vieux sel gaulois, est toujours aimable et attrayante. Comme tous les vieillards, il aime les choses du passé et il se plaît à les raconter. La douce surprise de notre visite s'exprime sur ses traits par une joie enfantine. Il nous fait les honneurs de

son domaine avec une grâce et une bonhomie qui ne sont plus de notre temps : il nous étale les richesses simples et rustiques de sa chapelle intérieure, où il a le privilège de célébrer chaque jour les saints mystères. Il nous promène à travers les allées ombreuses de son verger, et il nous raconterait, si nous en avions le temps, l'histoire de chacun de ses pommiers, qui sont l'orgueil unique et la distraction de sa vie.

II

En nous disant les mutations du bien paternel, il nous cite un exemple du phénomène singulier des pressentiments. Son frère aîné, qui était avant lui l'héritier de ce bien et le propriétaire de cette même maison, était appelé chaque année à Québec pour la gestion de ses affaires. Aucun incident ne marquait d'ordinaire son départ pour ces courtes absences, auxquelles il était habitué et qui ne faisaient sur lui aucune impression. Mais au moment de partir pour le voyage fatal durant lequel il devait trouver une mort prématurée, il eut le clair pressentiment du sort qui le menaçait. Ce voyage lui inspirait une répugnance invincible ; il ne pouvait se décider à partir. Chacun remarqua sa tristesse et ses inquiétudes ; il ne put s'empêcher de verser des larmes en franchissant le seuil de la maison où il ne devait plus rentrer. A chaque pas, il se retournait pour la regarder, et au moment où il allait la voir disparaître derrière le rideau du bois, il s'arrêta, se retourna et jeta sur elle un dernier regard d'adieu en essuyant ses larmes et en disant à ses compagnons de voyage qu'il ne la reverrait plus.

Quelques jours plus tard, étant à Québec, il voulut aller rejoindre, en chaloupe, la goélette qui était mouillée à l'ancre, à quelques encablures d'un des quais du Palais. L'imprudence et la gaucherie de son compagnon firent chavirer l'embarcation et il se noya en quelques instants.

Notre bon vieillard ne veut pas nous laisser partir sans nous faire admirer la beauté du site qu'il occupe au bord de la falaise boisée, d'où il contemple à chaque heure du jour les merveilles de la création. C'est ici sur ce gradin inspiré qu'il vient, durant les beaux jours, réciter son bréviaire et qu'il mêle la voix de sa prière à celle des grandes eaux qui battent à ses pieds, à celles des hautes montagnes qui grandissent au dessus de sa tête. C'est ici qu'il répète ce verset du psalmiste : *Le Seigneur est admirable dans les élévations de la mer, admirable dans les hauteurs des montagnes.*

III

Il faut nous arracher aux épanchements de notre aimable hôte, si nous voulons continuer notre route. Elle serpente sous la voûte des arbres au feuillage touffu, à travers lequel filtrent les rayons du soleil, produisant un demi-jour discret, comme pour nous inviter au recueillement avant d'arriver à l'endroit béni qui, le premier, dans notre pays, fut témoin du plus auguste de nos mystères.

Nous arrivons en quelques minutes en face du Havre de Jacques Cartier. Descendons de voiture et avançons à travers ces bouquets d'arbres jusqu'au bord de l'es carrement.

Nous voici devant la rade où vinrent mouiller, en 1535, les trois navires français : la *Grande Hermine*, la *Petite Hermine* et l'*Emerillon*. Cette rade porte indifféremment les noms de Havre de Jacques Cartier, de Mouillage des Anglais, et de Banc de la Prairie, sans doute à cause des prairies qui s'étendent au pied de cette côte.

Ouvrons la relation du pilote de Saint-Malo, et lisons le passage qui a trait à l'île-aux-Coudres :

“Le sixième jour du dit mois, vinsmes poser à une isle qui fait une petite baie et couche de terre. Icele isle contient environ trois lieues de long et deux de large : et est une moult bonne terre et grasse, plaine de beaux et grandz arbres de plusieurs sortes ; et entre autres y a plusieurs coudres franches que trouvâmes fort chargées de noisilles, aussi grosses et de meilleure saveur que les nôtres, mais

un peu plus dures. Et par ce la nom-
mâmes l'île es-Coudres.

“Le septième jour du dit mois (de sep-
tembre) jour Notre-Dame, après avoir oui
la messe, nous partîmes de la dite île pour
aller à mont le dit fleuve.”

Comme au temps jadis, cette plage est
encore pleine de *beaux et grands arbres de
plusieurs sortes*, et il n'y a qu'à étendre la
main pour cueillir sur les *coudres franches*
les grappes de *noisilles*. Le paysage n'a
guère changé d'aspect.

IV

Transportez-vous maintenant, par la pen-
sée, à l'année 1535, et suivez du regard la
scène qui se passait ici, dans la matinée du
7 septembre, fête de la Nativité de la
Sainte-Vierge.

Les trois navires d'outre-mer, arrivés de
la veille, se reposent sur leurs ancres dans
cette *baie et couche de terre*, qu'avait aper-
çue Cartier. Un beau soleil d'automne se
lève sur les côtes de l'île, et disperse
les vapeurs que la fraîcheur de la nuit
avait répandues à la surface du fleuve. Les
bocages d'alentour sont tout retentissants
de la brise matinale et du chant des oi-
seaux. Leur feuillage, que les premières
gelées de septembre ont nuancé des plus
riches couleurs, depuis le rouge pourpre
jusqu'au jaune paille le plus tendre, éclate
sous les premiers feux du jour, comme un
manteau royal parsemé de diamants, que
le génie de ces déserts inconnus aurait jeté
sur l'île et sur les montagnes voisines, à
l'approche de ces nouveaux venus.

De chacun des trois navires se détachent
des chaloupes qui portent les équipages.
Les rames des matelots se lèvent et tom-
bent en cadence, en faisant jaillir des
gouttelettes d'eau à la surface des lames.
En peu d'instants elles ont abordé au ri-
vage et y sont attachées, pendant que les
officiers et les marins sautent à terre et
entourent leur commandant. On le recon-
naît facilement à son costume de la cour
de François I, que les gravures ont depuis
rendu populaire dans notre pays. Der-
rière lui s'avancent quelques gentilshommes
et les aumôniers de la flottille, Dom An-
thoine et Dom Guillaume le Breton. L'un
deux tient entre ses mains les vases sacrés
dont il va se servir, dans un instant, pour
célébrer le saint sacrifice de la messe :

Un autel de feuillage et de mousse est dressé
Au sommet du coteau, sur un tronc renversé.
Au-dessus, un massif de coudriers et d'ornes,
Ombageant le rocher de leurs branches énormes,
Ressemblent aux arceaux d'un temple naturel.
Des lianes on voit les verdoyants cordages
Retomber en festons au-dessus de l'autel
Et des cierges bénis parmi les fleurs sauvages
Dont les pieuses mains du prêtre et des marins
Ont jonché le sol vierge et les degrés divins.
Sur les bras de la croix rustique se balance
Un faisceau d'étendards aux armes de la France.
Cependant est venu le moment solennel.
Et le prêtre gravit les marches de l'autel.
L'équipage vêtu de ses habits de fête
S'agenouille, et Cartier se prosterne à leur tête.
Notre patrie a vu bien des jours glorieux.
Mais jamais elle n'eut d'instant plus précieux.
Le prêtre auguste et saint, avec la blanche hostie,
Élève vers le ciel un regard qui supplie.
Pour la première fois en ce pays nouveau
Est offerte la chair et le sang de l'agneau.
Le flot attentif baise avec respect la plage.
Et la brise au rameau suspend son doux ramage ;
Car ce vaste désert est devenu sacré,
Depuis que du Sauveur le sang l'a consacré.
La France américaine, en ce moment suprême,
A reçu l'onction de son premier baptême.

Et Cartier eut ouï dans les hauteurs des cieux,
Joint à la voix du prêtre, un chant mystérieux :
C'était l'hymne d'amour et de reconnaissance
De la terre et des mers chantant leur délivrance ;
C'était la sainte voix de leur ange gardien
Qui priait au berceau du peuple canadien.

Il y a aujourd'hui même trois cent qua-
rante ans que cette première messe s'est
dite en ce lieu ; car nous sommes au 7 sep-
tembre 1875. J'ai choisi à dessein l'an-
niversaire de cet événement religieux pour
faire notre pèlerinage autour de l'île-aux-
Coudres.

Le bord de ce coteau, sur lequel nous
venons de nous agenouiller, par respect
pour ce souvenir, a servi de gradin à l'au-
tel qui fut alors arrosé par le sang de l'ag-
neau de Dieu. Le fleuve de grâces qui en
découla, plus grand que celui qui passe à
nos pieds, a inondé toute cette contrée. Il
a fécondé la semence divine qui, plus tard,
y fut déposée. Cette semence a cru, comme
le grain de sénére de l'Évangile, et est de-
venue aujourd'hui le grand arbre du chris-
tianisme, dont les rameaux s'étendent sur
tout notre pays, et à l'ombre duquel les
oiseaux du ciel, c'est-à-dire les enfants de
l'Église, viennent se reposer.

Si j'avais un vœu à exprimer, ce serait

de voir une croix monumentale, de ma-
tière solide et durable, s'élever sur cette
falaise, en signe de reconnaissance et de
vénération. L'inscription qui y serait gra-
vée rappellerait aux pèlerins l'antique évé-
nement, et les inviterait à remercier Dieu
de notre vocation à la foi chrétienne.

V

Remontons en voiture, et reprenons le
cours de notre pèlerinage.

Non loin d'ici est né l'un des plus re-
marquables enfants de l'île-aux-Coudres,
l'un des missionnaires les plus dévoués du
Canada. Devait-il en être autrement ? Ce
coin de terre privilégié pouvait-il être sté-
rile en apôtres ?

La réputation de M. le Grand-Vicaire
Alexis Mailloux est trop répandue dans
notre pays pour qu'il soit nécessaire de
faire son éloge. Qu'il suffise de dire qu'a-
près avoir été successivement curé de
Saint-Roch de Québec, de la Rivière-du-
Loup, de Sainte-Anne de Lapocatière, direc-
teur et supérieur du collège de cette paroisse,
missionnaire aux Illinois et dans la Gaspé-
sie, il s'est fait l'apôtre de la Société de Tem-
pérance. Prédicateur éloquent, il a donné
des missions, et fondé ou rétabli cette so-
ciété dans je ne sais combien de paroisses
des deux rives du fleuve. Les fruits de
grâce qu'il a semés sur ses pas subsistent
encore et se perpétueront loin dans l'ave-
nir.

Si la réputation de M. le Grand-Vicaire
Mailloux est grande parmi notre peuple,
on peut juger de sa renommée d'apôtre
dans l'île-aux-Coudres. Sa présence y est
toujours une fête et sa parole un oracle.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

(A continuer.)

SA MAJESTÉ POLITIQUE

Encore un mot de politique, s'il vous
plaît.

Bien que j'aie infiniment peu d'amitié
pour cette bonne dame, je ne veux cepen-
dant pas rompre ouvertement avec elle. Les
gens de son espèce sont à craindre, et il ne
fait pas bon se les mettre à dos.

C'est pourquoi je viens, comme tout le
monde, lui faire ma petite révérence, avant
de m'éloigner d'elle pour longtemps.

**

Madame “Politique”—chacun le sait—
possède le don d'ubiquité. Elle est à la
fois un peu partout et s'insinue à travers
les diverses classes de la population, comme
le fait la marée montante dans les dépres-
sions et les rigoles d'une plage sablon-
neuse.

Comme cette dernière, que ne put ar-
rêter Alfred le Grand lui-même, on ne peut
enrayer sa marche : il faut la subir, se
laisser caresser, submerger, infiltrer.... ou
grimper sur la plus haute colline de l'in-
différence.

Et encore, ce n'est là qu'un refuge tem-
poraire ! La coquine se métamorphose en
vapeurs, escalade le ciel, s'y condense en
nuages épais et, finalement, nous tombe
sur le dos sous forme d'averses torren-
tielles—tout comme le fit autrefois le divin
Jupiter pour s'introduire chez une nymphe
qu'il aimait.

Donc, le parti le plus sage est de se
prêter de bonne grâce aux embrassements
sénils de la vieille courtisane, sans même
laisser entrevoir la répugnance qu'on en
éprouve.

**

Il n'y a pas à se le cacher... Dame “Po-
litique” est devenue, dans notre tranquille
province, une reine à laquelle chacun doit
payer tribut, devant laquelle il faut que
tout genou fléchisse, en présence de la-
quelle les chapeaux ne tiennent pas sur les
têtes.

Tout à tour marâtre et débonnaire, elle
enfonce l'éperon dans le flanc des tièdes,
sourit aux ardents et bâtonne les froids.

A ce jeu-là, les malheureux qui, comme
moi, sont de glace n'ont qu'à se bien tenir :
leurs épaules feront ample connaissance
avec le gourdin de madame !

Que diraient nos pères si, faisant à coups-
de-poings sauter le couvercle de leurs tom-
beaux, ils venaient contempler leurs des-
cendants agenouillés devant une reine de
carrefours, une majesté de *Hustings* ?

De quel œil verraient-ils ceux à qui ils
ont confié l'héritage national divisés en
deux camps, ayant à leurs fronts de ban-
dière, l'un le drapeau bleu des conserva-
teurs, l'autre la rouge oriflamme des libé-
raux ?

Comment jugeraient-ils ces pauvres illu-
minés qui promènent, en temps d'élection,
la même harangue dans vingt paroisses et
font éclater les mêmes foudres inoffensives
sur vingt perrons d'églises ?

Le sang guerrier qui jadis coula dans
leurs veines ne viendrait-il pas ranimer
pour un instant leurs vieux os, lorsqu'ils
jouiraient du spectacle de leurs petits-fils,
armés de manches de haches et de rondins,
se ruant les uns contre les autres et s'as-
sommant à plaisir, pour le compte du can-
didat de leur choix ?

Et, ayant vu toutes ces belles choses, nos
bons aïeux ne viendraient-ils pas à leur
tour faire la génuflexion devant la grande
dame qui en est cause : Madame “ Poli-
tique ” ?

**

Hum ! aucun de ces braves morts ne
m'a autorisé à parler en son nom ; mais
j'incline fort à croire que leurs bonnes
âmes, au cas qu'elles obtiendraient la per-
mission de venir nous visiter, s'en retour-
neraient au ciel intimement convaincues
que leurs parents de la terre sont fous ou
en voie de le devenir.

Et, de longtemps, elles n'importune-
raient plus saint Pierre pour se faire ou-
vrir la porte du paradis et venir prendre
le frais chez nous.

—Quoi ! se diraient-elles les unes aux
autres, ce sont là les enfants que nous
avons engendrés ! Au lieu de cultiver leurs
terres, de réparer leurs clôtures, de drainer
leurs marécages, de faire des abattis et
d'écheniller leurs pommiers, ils font de la
politique ! ils pérorent ! ils se bâton-
nent ! ! !

—Je vous le disais bien : vous n'aviez
pas d'affaire sur cette planète-là, ferait re-
marquer le céleste porte-clefs.

—Nous n'y retournerons pas de sitôt !
s'écrieraient en chœur nos aïeux attristés.

Et, par nos sottises courbettes à madame
“Politique,” voilà que nous perdrons
l'aubaine d'avoir des nouvelles de là-haut !

**

Chacun veut lui faire la cour et tout le
monde s'en mêle.

Elle germe dans le cœur du collégien,
en même temps que se montre le premier
poil de sa moustache. Il n'est pas un éco-
lier de sixième qui ne lui donne une pen-
sée, entre un thème et une version.

Aussi, cette brave jeunesse est-elle bien
plus forte sur les questions de chemins de
fer et des tarifs, que sur ses déclinaisons.

Conséquence immédiate : avalanche de
pensées ; subséquente : dégoût de l'étude.

Du train où vont les choses, il viendra
un temps où les boulangers rouges refuse-
ront du pain à leurs clients bleus, et où
les cabaretiers de cette dernière couleur ne
voudront pas vendre à boire aux pauvres
consommateurs rouges.

Quand cette heure néfaste sonnera, je
m'attacherai une grosse pierre au cou et
j'irai faire un immense plongeon au beau
milieu du St. Laurent.

**

C'est une épidémie, une calamité, une
peste, un choléra !

La maladie n'épargne pas même les
femmes.

Une preuve.
L'autre soir, un jeune homme de mon
voisinage était en train de déclarer sa
flamme à une charmante blondine de dix-
sept ans.

J'étais à deux pas des tourtereaux, sans
qu'ils s'en doutassent, et j'entendis le gar-
çon qui disait :

—Chère, bien chère Elzire, je n'ai
qu'une ambition en ce monde.

—Laquelle ?... devenir député ? deman-
da la jeune fille.

—Non, devenir ton mari.
—Impossible.
—Pourquoi ?
—Tu es rouge et je suis bleue : nous
ferions mauvais ménage.

**

Autre preuve.
C'est pendant une élection. Dans une
cuisine, la table est dressée. La soupe
mitonne dans le chaudron.

Le mari à sa femme :

—Est-ce encore de la soupe aux pois ?
—Toujours.

—Je t'avais dit de faire de la soupe aux
choux, avec des petits navets dedans : c'est
la seule soupe que j'aime.

—Moi, je préfère la soupe aux pois, avec
du persil et des herbes salées.

—Tête dure ! Qu'est-ce qu'il me faut
donc faire pour que tu m'écoutes !

—Une chose bien simple.
—Dis vite : c'est accordé.

—Eh bien ! vote pour monsieur Corni-
fflard, le candidat bleu.

—Pour la soupe aux choux, il n'y
a rien que je ne fasse : je voterai pour
Corniffard !

**

Et c'est ainsi que dame “Politique,”
non contente de semer la zizanie parmi la
population barbu, s'insinue jusque dans
le cœur des jeunes vierges timides ; c'est
ainsi qu'elle n'est pas satisfaite de péné-
trer dans les assemblées et les salons les
plus courus : il lui faut encore mettre son
nez dans le pot-au-feu conjugal et forcer
un brave homme qui n'aime que la soupe
aux choux, avec des petits navets, à se
repaitre d'un horrible mélange de pois, de
persil et d'herbes salées !

O tempora ! O mores ! Despotisme,
voilà de tes coups !

Denys de Syracuse, tyrans de Rome
payenne, monarques absolus du moyen-
âge, despotes anciens et modernes, volez-
vous la face : vous êtes dépassés !

**

Mais en voilà assez, et je termine.
Toute chose ici-bas doit avoir une fin,
excepté, peut-être, un discours électoral.

Pourtant, je ne résiste pas à la tentation
de décocher un dernier trait à la Majesté
dont je m'occupe.

Qui l'aurait cru !... Malgré sa caducité
et “l'irréparable outrage” des années, la
bonne-femme “Politique,” sur ses vieux
jours, se fait coquette.

Ce n'est plus pour les crânes chauves
et les cheveux blancs—indices de sagesse—
qu'elle soupire et prend des airs langou-
reux. Non. Elle joue maintenant de la
prunelle à l'adresse des jeunes ; elle ché-
rit les têtes luxuriantes et adore les cheve-
lures noires.

Jeunes gens, mes amis, mes compa-
triotes, mes frères, déliez-vous ! déliez-
vous ! déliez-vous ! ! !

VINCESLAS-EUGÈNE DICK.

Allez donc vous fâcher lorsqu'un élève vous
répond de la façon suivante :

Le professeur interroge :
—Vichy ! quel département ?
—Aude ; puisque l'on dit toujours : (Aude)
Vichy.

—Il est fou.
—Allier !

**

La commande du *buste équestre* vient de rece-
voir son pendant.

Hier, une dame est venue demander à M.
H... le sculpteur, à combien lui reviendrait le
buste de son mari.

Le prix fut dit approximativement, et comme
le mari de la dame était un personnage sous
l'Empire, le statuaire demanda si le portrait
serait fait en tenue de cour.

—Oh, oui ! s'écria joyeusement la dame, vous
ferez son buste en culotte courte !

**

Une bonne femme, un bon livre et une bonne
cheminée, voilà de quoi faire le bonheur d'un
homme : mais celui-ci a le livre, celui-là la
cheminée, un troisième la femme, et c'est ce qui
fait qu'il y a si peu de gens heureux ici-bas....

**

On trouve des gens capables de reconnaître
—à la rigueur—qu'ils n'ont pas d'instruction,
pas d'esprit, pas de goût.

Mais un homme, un seul qui consente à
échanger, avec qui que ce soit, ce qu'il appelle
“son gros bon sens, sa petite jugeotte ?...”
cherchez-le !

Ou plutôt, croyez-moi, ne le cherchez pas.



VOYAGE DU PRINCE DE GALLES AUX INDES : ARRIVÉE DE S. A. R. A CALCUTTA ; PRÉSENTATION DES RAJAS

LE BRANDON DE DISCORDE

OU

LE MASSACRE DE LACHINE

CHAPITRE II

LA SALLE À DINER

Le soir du jour où avait siégé le conseil de guerre mentionné dans le chapitre précédent, des officiers étaient réunis à souper dans une des casernes du Fort Catarauqui. La place d'honneur était assignée à M. de Callières, et personne ne pouvait mieux la remplir. C'était le type parfait du gentilhomme et de l'officier français, bienveillant et courtois avec ses subalternes, affable avec ses égaux et regardé comme un père par ses soldats. A sa droite, le chevalier de Vaudreuil qui s'était fait un nom au siège de Valenciennes et dont quelques descendants gouvernaient avec éclat la colonie où leur ancêtre était venu combattre. On remarquait encore autour de la table, MM. Lavaltrie, Berthier, Grandville et Longueil — chacun commandant un bataillon des troupes provinciales — quatre officiers qui ont donné leurs noms à des localités que nous connaissons tous. Le lieutenant de Belmont était aussi à la table, et vis-à-vis lui se trouvait un lieutenant Vruze, secrétaire militaire du marquis de Denonville. Près de Vruze était l'un des hommes les plus connus au Fort ; il était quartier-maître. Son nom, tel qu'inscrit sur le bordereau de paie, était Jacques Tambour ; mais les officiers, qui le connaissaient bien, savaient que ce n'était pas là son vrai nom et que, par la naissance et l'éducation, il était leur égal. Il semblait le favori de tous, et n'avait, au Fort, que deux ennemis jurés — le lieutenant Vruze, dont nous venons de parler, et le Serpent, chef des Abénaquis. L'opinion générale voulait que Tambour fut devenu l'ennemi du lieutenant Vruze parce que, sous le prédécesseur du marquis de Denonville, il avait refusé de s'associer avec le lieutenant dans une opération malhonnête ayant pour objet le commerce de pelleteries. La suite de ce récit fera voir pourquoi il était l'ennemi du Serpent.

Le lieutenant de Belmont, qui était le plus jeune officier présent, se trouvait plus mal à l'aise que jamais dans cette réunion. Il savait que son intervention en faveur du prisonnier huron avait été le thème des conversations de ses camarades, et que l'éloge à lui adressé par le marquis avait été répété de bouche en bouche. Cependant, avec la modestie qui caractérise le vrai mérite, il s'abstenait de prendre part à la conversation, de peur que les événements du jour ne fussent amenés sur le tapis.

L'œil exercé de M. de Callières lui fit de suite apercevoir que le jeune homme était plus réservé que de coutume. Le vétérân avait de suite deviné la cause de cette réserve, et pour faire revenir de Belmont à lui-même, il commença une attaque directe contre le rempart derrière lequel la modestie du jeune homme s'était retranchée.

« Lieutenant de Belmont, dit le vétérân, vous avez accompli un acte des plus méritoires. Mais, à l'avenir, prenez garde de vous signaler, car vos amis vous verraient avec peine devenir muet pour payer votre gloire. »

Un rire général accueillit cette saillie ; mais c'était un rire tout inspiré par la bienveillance.

M. de Callières, répondit le lieutenant de Belmont, si je suis un peu silencieux ce soir, c'est que l'acte que j'ai fait aujourd'hui ne me semble aucunement mériter un éloge spécial. J'ai suivi par hasard la foule des Abénaquis, qui menait le prisonnier à la salle du conseil. J'ai entendu le Serpent dire à l'un de ses compagnons, dans la langue des Abénaquis, que pour faire voir combien il était indépendant des Français, il avait résolu de tuer le prisonnier en présence du gouverneur lui-même. Craignant que les mesures de rigueur que le marquis aurait à prendre en pareil cas n'eussent pour effet de nous aliéner les Abénaquis, à la veille de notre expédition, je résolus de surveiller tous les mouvements du Serpent. Mais je suis sûr que tout autre officier du Fort aurait agi comme moi, dans ma position, et n'aurait considéré la chose que comme une affaire très-insignifiante.

« Bien dit, fit observer le chevalier de Vaudreuil. La perception des dangers qui nous entourent, la présence d'esprit et la promptitude d'action sont les traits qui caractérisent le véritable soldat. »

« Naturellement, fit observer le lieutenant Vruze, M. de Callières et M. de Vaudreuil parlent d'autorité. Mais le lieutenant Belmont et trois ou quatre autres officiers ici présents ont l'avantage sur nous, qui sommes nés en Europe et n'avons jamais combattu que des peuples civilisés. Ces messieurs ont toujours été en rapport avec les sauvages, et ils connaissent leurs habitudes mieux qu'aucun Européen ne peut jamais espérer de les connaître. Le lieutenant de Belmont ou quelques-uns de ses confrères rendraient un grand service à l'administration de la guerre, en France, s'ils publiaient un volume sur la tactique des sauvages. »

Ces paroles furent dites d'un ton moqueur, auquel la mine renfrognée du lieutenant de Vruze ajoutait une amertume évidente.

Le lieutenant de Belmont et les capitaines Lavaltrie et Berthier s'étaient levés. Mais un mot de M. de Callières les fit reprendre leurs sièges.

« Lieutenant de Vruze, dit le vétérân, parlant avec lenteur en pesant toutes ses paroles, il peut vous être agréable de rire des soldats canadiens et de la tactique des sauvages. Mais si un sol-

dat canadien s'était trouvé dans les mêmes circonstances qu'un officier que je connais — c'est-à-dire dans les tranchées devant Namur, il n'aurait pas tourné les talons à l'ennemi qui faisait une sortie, et ne serait pas allé se réfugier derrière les voitures à bagages. »

Le lieutenant Vruze devint pâle et ne répondit pas. Il savait fort bien que de Callières connaissait son histoire et que le silence était pour lui le meilleur parti à prendre.

« Je suis fâché, continua le vétérân, qu'un incident désagréable se soit produit à une table que je préside, mais je recommanderais au lieutenant Vruze de modérer désormais ses dispositions à la satire. »

« M. de Callières — dit le lieutenant Vruze, qui avait eu le temps de reprendre son sang froid — me permettra d'ajouter que tout homme qui a un peu vu le monde, en dehors de la vie des camps, ne saurait prendre une plaisanterie faite en bonne part pour une satire. Quant à moi, je n'envisage aucunement au lieutenant de Belmont l'honneur que lui vaut l'incident d'aujourd'hui. Il me permettra même d'exprimer l'espoir que cet honneur sera pour lui une nouvelle recommandation aux yeux de Mlle Julie du Châtelet. »

Ici de Belmont intervint. « Je ne permettrai pas au lieutenant Vruze, s'écria le jeune homme d'une voix agitée, de traîner le nom de Julie du Châtelet dans aucune conversation à laquelle il prendra part et dont je serai témoin. Le lieutenant a toujours joui d'une réputation de prudence. Qu'il prenne garde que le vin et le souvenir de son désappointement ne le fassent s'écarter ce soir de cette sage et précieuse habitude. »

Le lieutenant Vruze, après quelques instants de silence, reprit, du ton le plus calme et le plus provoquant : « Mais pourquoi le lieutenant de Belmont s'intéresse-t-il à Mlle Julie du Châtelet ? Il ne la connaît pas plus que moi. De fait, qui, dans le Fort, connaît ses ancêtres et sait de quel droit elle ajoute à son nom la particule qui distingue la noblesse ? Nous savons tous qu'elle est la pupille de M. de Callières, mais ce monsieur n'est pas obligé de nous montrer son arbre généalogique. Il pourrait néanmoins... »

« Assez ! monsieur, assez ! » cria, du bout de la table, M. de Callières, qui, malgré l'empire qu'il avait toujours sur lui-même, ne pouvait pas supporter plus longtemps les lâches insinuations de Vruze.

Le vétérân était pâle de colère. Vruze, ne pouvant supporter son terrible regard, fixait quelque objet imaginaire sur le mur en face de son siège. Le jeune de Belmont tremblait de rage, et tenait attaché sur Vruze un regard terrible, semblable à celui de la bête féroce qui guette sa proie.

De Callières prit la parole : « Je n'ai pas l'intention, dit-il, de satisfaire l'ignorante curiosité que le lieutenant Vruze vient d'exprimer d'une façon si malicieuse. Mais il y a ici d'autres personnes qui aimeraient peut-être à entendre expliquer ma position vis-à-vis de Mlle du Châtelet ; je m'adresse donc à ces personnes et non au lieutenant Vruze. Cette demoiselle est noble par son père et sa mère. Son grand-père paternel, qui appartenait à la meilleure noblesse de Bretagne, offensa le cardinal Richelieu, ses biens furent confisqués et il fut enfermé à la Bastille, où il mourut de désespoir. Il ne laissait qu'un fils. Ce jeune homme, après avoir recueilli quelques faibles débris de la fortune de son père, se maria. Sa femme mourut quelques mois après avoir donné le jour à une fille. M. du Châtelet, pour bannir le chagrin qui l'oppressait, embrassa la carrière militaire. Nous étions officiers dans le même régiment, et il m'avait pris pour confident de toutes ses peines. Souvent il me demandait que, dans le cas où il mourrait avant moi, je voulusse bien me constituer le tuteur de son enfant. Le jour où nous primes Valenciennes, lui et le chevalier de Vaudreuil, ici présent, montèrent ensemble à l'assaut. Mais, moins heureux que le chevalier, M. du Châtelet paya de sa vie son courage héroïque. Comme nous le retirions de dessous un tas de morts et de blessés, il put encore dire ces seuls mots : « Soyez le père de ma Julie. » J'ai essayé d'accomplir la dernière volonté de mon ancien ami et compagnon d'armes. J'ai amené Mlle du Châtelet avec moi lorsque j'ai quitté la France avec mon régiment pour le Canada. Je l'aime comme si elle était ma fille ; je n'ai pas d'autres parents, et j'ai concentré sur l'enfant de mon ami défunt tout ce qui peut rester de tendresse dans le cœur d'un vieux soldat. Voilà, messieurs, en peut de mots, l'histoire de Julie du Châtelet. »

« Et si, ajouta le chevalier de Vaudreuil en regardant Vruze avec un air de dédain, s'il existait en Canada, ou même en France, un seul homme qui osât mettre en doute la parole de M. de Callières, je puis garantir ici la parfaite exactitude de ce qu'il vient de dire. Je pourrais même ajouter ce que sa modestie l'a empêché de dire ; c'est que, s'il n'eût pas accompli, avec la plus grande abnégation, les dernières volontés de son ami, M. de Callières serait peut-être aujourd'hui... »

« Assez ! assez ! » M. le chevalier, interrompit le vétérân, changeons de conversation. »

A ce moment, on frappa à la porte et un phanton vint dire que le marquis désirait voir M. de Callières et le lieutenant Vruze. Le vétérân installa le chevalier à la place d'honneur et, précédé du lieutenant Vruze, il quitta la salle.

« Messieurs, dit Jacques Tambour qui s'était installé à la place du lieutenant Vruze sitôt que la porte eut été fermée sur ce personnage, les événements de ce soir me font décidément croire à la migration des âmes. »

« Il n'est pas difficile de vous convertir, monsieur Jacques, reprit le chevalier de Vau-

dreuil, mais comment êtes-vous arrivé à cette nouvelle croyance ? »

« D'une manière très-facile et très-rationnelle, répondit monsieur Jacques en se servant un verre de vin. Les meilleurs historiens — ces hommes qui n'ont jamais vu les pays qu'ils décrivent et s'arrangent toujours de manière à venir au monde mille ans après les événements qu'ils entreprennent de raconter — les meilleurs historiens nous informent que les Egyptiens, pour éviter de se livrer à une joie excessive dans leurs fêtes, plaçaient toujours un squelette dans leurs salles de festins. Maintenant, par un raisonnement qu'il serait trop long d'expliquer ici, je suis arrivé à la conviction que l'âme — ou plutôt le principe vivifiant du lieutenant Vruze — a dû habiter jadis le corps qui a fourni le plus laid de tous les squelettes qui jamais tempèrent la gaieté d'un banquet égyptien. »

Un franc éclat de rire accueillit cette saillie, qui portait d'autant mieux que l'homme à qui elle s'adressait était d'une laideur accomplie et, en même temps, le caractère le plus sottement vaniteux que l'on pût rencontrer au fort.

« Je voudrais bien savoir, observa le capitaine Lavaltrie, qui désirait changer la conversation, quelles sont les intentions du marquis de Denonville au sujet de la députation d'Iroquois qui est venue au fort il y a quelques jours pour arranger les préliminaires d'un traité de paix ? »

« Il ne nous appartient guère, dit le capitaine Berthier, de critiquer la conduite du gouverneur ; mais je ne comprends pas pourquoi il retient ces hommes depuis près d'une semaine au fort sans leur dire s'ils auront la paix ou la guerre. »

« Peut-être, fit observer le capitaine de Granville, les conditions proposées par les chefs des Iroquois donnent beaucoup à réfléchir à M. le marquis. »

« Je ne considère pas la chose à ce point de vue, remarqua le capitaine Longueil. Le gouverneur a eu le temps de se décider à ouvrir la campagne contre les Iroquois. Tout est prêt et nous pourrions partir demain. Tel étant le cas, je ne vois pas pourquoi les chefs iroquois n'ont pas encore de réponse aux propositions qu'ils ont faites. Quelqu'un a-t-il vu ces sauvages dernièrement ? »

« Moi, dit le lieutenant de Belmont, j'ai accompagné M. Tambour cette après-midi, avec notre quartier-maître, à l'endroit où ils sont détenus. — Et que pensent-ils des retards qu'on leur fait subir ? demanda le capitaine de Longueil. — Ils disent qu'on les a trompés, répliqua de Belmont. »

« Et j'ai entendu l'un d'eux dire, interrompit M. Tambour, qu'ils croyaient que les délégués seraient mis à mort. »

A ce point de la conversation, M. de Callières entra. Il paraissait en colère et comme s'il venait de subir une grande contrariété.

« Messieurs, dit-il brusquement, vous connaissez tous les chefs iroquois qui sont venus, il y a quelques jours, pour négocier un traité de paix. »

« M. de Callières, répondit M. de Longueil, nous parlions d'eux lorsque vous êtes entré. »

« Eh bien ! on les a mis aux fers : demain, avant le lever du soleil, ils seront envoyés à Québec et de là en France, » dit le vétérân.

Les officiers se regardèrent avec étonnement, mais personne ne dit mot.

« Je me suis opposé à cette décision du gouverneur, presque au point de me quereller avec lui, dit M. de Callières. Je lui ai représenté qu'en traitant ainsi leurs chefs, nous nous rendrions les Iroquois mille fois plus hostiles encore. J'ai dit au marquis que le roi désapprouverait certainement un pareil acte et que tous les colons en frémissaient. Il m'a répondu que ses actes étaient sanctionnés par le roi. Je suis allé jusqu'à défier le marquis de me montrer les preuves de cette sanction. Il a pris, dans son bureau particulier, une lettre portant le cachet royal. Je l'ai lue et il ne me restait rien à répliquer. Maintenant, messieurs, qui de vous consentira à escorter, par eau, ces chefs iroquois jusqu'à Québec ? Ils doivent quitter le fort avant le lever du soleil. »

Les officiers ne répondirent pas.

« Voyons, messieurs, il me faut une réponse, » dit le vétérân avec impatience.

Le capitaine de Lavaltrie répondit : « Je ne crois pas, M. de Callières, que vous trouviez ici un seul officier disposé à se charger d'une pareille mission. »

« Je n'attendais pas moins, dit le vétérân que ce refus satisfaisait évidemment. Mais il me faut un volontaire à tout prix. En attendant, je vous conseillerais de vous retirer dans vos quartiers et de dormir autant que vous pourrez ; car bientôt, peut-être, vous n'aurez pas le loisir de dormir quand vous voudrez. »

On se rendit à cet avis ; quelques instants plus tard, les officiers s'étaient retirés et on avait éteint les lumières dans la salle à manger.

(A continuer.)

Le docteur Labbé, l'éminent chirurgien, raconte l'histoire d'un riche marchand américain, venu à Paris l'an dernier pour subir une opération.

Il s'agissait de lui désarticuler l'épaule. Rien que cela. Examen fait, le docteur Labbé reconnaît qu'il y a peut-être moyen de sauver le membre condamné. Il entreprend le traitement et réussit.

Quand on lui demande sa note, le marchand guéri fait la grimace et laisse échapper ce beau cri :

« C'est bien cher... car enfin vous ne m'avez pas coupé le bras ! »

Est-ce assez monumental ?

NÉCROLOGIE

Le 4 courant, à l'âge de 79 ans, après une maladie de quelques mois, s'est endormi dans le Seigneur M. Ph. Charles-Séraphin Rodier, citoyen distingué, chrétien charitable et zélé. Nous recueillons quelques notes sur sa vie, et la semaine prochaine, nous publierons sa biographie et son portrait.

LA PAROISSE DE ST. MARTIN

ET LES PAUVRES DE MONTRÉAL

Après la paroisse de St. Jérôme, la paroisse de St. Martin a donné une preuve de sa générosité et de son dévouement pour Montréal. Il y a huit jours, M. le curé Dubé, dont on connaît le zèle, suggérait à ses paroissiens la pensée de venir au secours des pauvres de Montréal. Il se mettait lui-même à la tête du mouvement, et il donnait lui-même l'exemple. Nous avons été témoin du résultat de cette démarche. Plus de 50 voitures appartenant à des cultivateurs ou propriétaires de St. Martin, arrivaient en cette ville, apportant 500 minots de patates, plusieurs voyages de bois, un bon nombre de minots de blé, de la viande, etc., pour nos pauvres. Ce cadeau est considérable, et nous ne saurions trop en remercier M. le curé de St. Martin et ses dignes paroissiens. Nous n'avons aucun besoin d'ajouter que la ville leur saura gré de leur générosité.

Le cortège, composé de plus de 50 voitures, en tête duquel se trouvait M. le curé Dubé, fut reçu à la barrière Ste. Catherine par M. O. Lorranger, échevin de Montréal et député du comté de Laval. Un dîner fut offert aux dignes cultivateurs de St. Martin, dans un hôtel de la ville, par les soins de M. le curé Dubé et de M. Fabien Vinet, riche propriétaire du Sault-au-Récollet et de St. Martin, qui avait voulu se joindre au mouvement.

Cette démarche fait d'autant plus d'honneur aux paroissiens de St. Martin et à leur curé que cette paroisse a déjà donné récemment des preuves de sa grande générosité. Ainsi, il y a à peine quelques semaines, elle faisait don d'une somme de \$200 à la communauté du Bon-Pasteur de cette ville. Il faut en outre tenir compte du fait que cette paroisse est actuellement en construction d'église. — *Minerve.*

Deux sénateurs savants. — L'honorable M. Jules Simon, philosophe, vient d'entrer à l'Académie française, succédant à M. de Rémusat. Être appelé à siéger parmi les Quarante de l'Académie, c'était déjà un heureux sort ; l'auteur du *Devoir* ne s'en est point tenu là, et l'Assemblée nationale a mis le comble à sa fortune en le comprenant, le jour même, parmi les sénateurs inamovibles dont elle a gratifié la République. Si maintenant M. Jules Simon se fatigue d'assister au banquet de la vie et « se lève avant la fin » — comme disait l'infortuné Gilbert — il faudra qu'il y mette de la mauvaise volonté... car, entre nous, il est impossible d'être mieux assis ! Parmi les sénateurs élus par l'Assemblée se trouve aussi le comte de Douhet de Romanange. L'inamovibilité, il faut en convenir, était bien due à M. de Douhet, ne fût-ce que pour avoir inventé les pilules de vie éternelle. Quand nous disons inventé, c'est retrouvé qu'il faut écrire.

Chimiste distingué, consacrant ses loisirs et sa grande fortune à des expériences scientifiques, M. de Douhet a découvert, paraît-il, le secret de vie du fameux comte de Cagliostro — de ce Cagliostro dont jamais on ne put connaître l'âge. Comme on interrogeait une fois à ce sujet son valet de chambre :

« Je ne sais pas, répondit le Frontin, voilà cent cinquante ans que je suis à son service. »

Les *Charmuses*, c'est ainsi que M. de Douhet a baptisé les pastilles qu'il a renouvelées de Cagliostro, et franchement, si elles tiennent tout ce que promet leur origine, le nom est bien imaginé.

Mais ce n'est pas tout. Non content d'avoir détéré le secret de Cagliostro, le nouveau sénateur a trouvé le moyen de faire des diamants noirs. Si, pour éternelles, il donne à ses collègues une garniture de boutons d'uniforme, le Sénat français n'aura rien à envier comme pierrieres aux rajahs de l'Inde. C'est, du reste, le moins qu'il puisse faire pour eux.

— Pie IX entrera, le 13 mars prochain, dans sa 87ème année. Il est né le 13 mars 1790. Il y aura 57 ans le 10 avril qu'il a été ordonné prêtre, et le 21 mai, 49 ans qu'il a été consacré évêque. Il célébrera ainsi l'année prochaine le cinquantième anniversaire de son élévation à l'épiscopat. Le 16 juin prochain, il y aura trente ans que Pie IX est Pape.

Londres, 7. — Le Cardinal Manning écrit au *Times*, pour nier absolument la véracité des télégrammes de Rome qui déclaraient qu'il avait l'intention de s'y rendre pour promouvoir l'union avec l'Eglise Catholique Romaine d'une portion du clergé ritualiste anglais et qu'il avait fait des propositions au Vatican dans ce sens. Il continue comme suit : « Nul projet d'aucune espèce au sujet du ritualisme n'a jamais été conçu par moi. A ma connaissance, il n'en a jamais été proposé, opposé ou défendu aucun à Rome. »

ECONOMIE DOMESTIQUE

NETTOYAGE DES SOIERIES

Faites fondre un mélange de savon noir, de miel et d'eau-de-vie sur un feu très-doux, les proportions doivent être, pour une robe, de une demi livre de savon, un quartier de miel et une chopine d'eau-de-vie.

Faites découper tous les morceaux d'étoffe à nettoyer, étendez-les sur une table bien propre sur laquelle même vous feriez bien de tendre un grand linge blanc plié en double, trempez une brosse dans votre mixture, et frottez votre étoffe des deux côtés d'une façon uniforme, que tout soit bien imprégné de votre mélange, puis ayez toute prête une grande terrine remplie d'eau de pluie de préférence, et trempez-y l'un après l'autre chacun de vos morceaux de soie, sans les tordre ni les froter; vous renouvelez ce trempage dans deux ou trois eaux successives jusqu'à ce que celle-ci reste bien nette lorsque l'objet est retiré.

Puis, sur des cordes de crin, autant que possible, étendez vos morceaux de façon à les laisser égoutter, mais non sécher; ils ne doivent pas être froissés, et seront repassés encore humides, et cela à l'envers.

Cette composition n'altère aucune couleur et la robe reprend pour ainsi dire son apprêt du neuf si elle est nettoyée suivant les règles que je viens de prescrire.

NETTOYAGE DES TAPIS

C'est bien joli un tapis, mais quoiqu'il soit destiné à être foulé aux pieds, il doit être toujours d'une propreté irréprochable.

Faites donc battre vos tapis; s'ils ont des taches d'encre, enlevez-les avec du jus de cresson ou d'oseille. Faites-les bien laver à l'eau fraîche, si vous opérez le nettoyage au moment de leur mise en place, puis faites-les froter avec de la mie de pain de seigle tout chaud, et si le temps est sec, laissez-les à l'air un jour ou deux.

On peut aussi les nettoyer avec une brosse trempée dans du fiel de bœuf purifié, dans lequel on a introduit du sable très-fin qui sert de savon. Ou bien encore un moyen plus usuel et plus journalier, c'est de faire répandre sur vos tapis les fleurs du thé qui vous ont servi à l'infusion de la veille et même de l'avant-veille, que l'on brosse ensuite avec la brosse de chiendent; les nuances du tapis se raviveront à vue d'œil, et les salissures auront disparu.

MANIÈRE NOUVELLE D'ACCOMMODER LE LIÈVRE

Préparez un lièvre pour le mettre en entier à la broche; remplissez le corps de l'animal de chair à saucisse, 5 à 6 onces suffisent pour remplir un lièvre ordinaire; ajoutez du sel et du poivre en quantité suffisante. Disposez ensuite le lièvre en rond dans une marmite de fonte ou de terre. Mettez autour de ce lièvre un quart de livre de lard gras et un de lard maigre, coupé en petits morceaux et une légère couche de beurre.

Huilez un papier, ou beurrez-le et recouvrez-en l'orifice de la marmite ou de la casserole, de façon à ce que les bords émergent, puis posez le couvercle qui doit fermer hermétiquement.

Mettez cette marmite sur un feu très-doux et laissez cuire environ trois heures. On s'étonnera alors en ôtant le couvercle de voir un jus très-abondant, quoique pas une seule goutte d'eau ni de bouillon n'ait été versée dans la marmite. On pose ce lièvre sur un plat et on l'entoure de croûtons dorés.

La difficulté pour le découper sera vaincue d'avance: il pourrait au besoin se dépecer à la fourchette.

Une sauce, servie à part, doit lui servir de complément.

On fait un roux léger que l'on mouille de bouillon et de vinaigre en égale quantité; on assaisonne cette sauce de poivre et de sel; au moment précis de la servir on ajoute de l'échalotte hachée, puis du foie de lièvre sauté au beurre, puis écrasé et passé au tamis, puis le jus de la cuisson bien dégraissé, le tout mélangé avec art.

Les gourmets vous diront des nouvelles de ce mets délicieux.

Les annonces de naissances, mariages ou décès sont publiées dans ce journal à raison d'unécu chaque.

DECES

A la Pointe-aux-Trembles, le 28 janvier 1876, à l'âge de 25 ans, expirait demoiselle Maria-Aurélia-Cécilia Laporte. La regrettable défunte laisse des parents inconsolables et de nombreuses amies qui garderont d'elle un souvenir ineffaçable.

La délicatesse de son esprit et la sensibilité de son cœur en faisaient les délices de sa famille et un ornement dans la belle société de la Pointe-aux-Trembles. Son faible tempérament répandait dans tout son extérieur je ne sais quelle expression de douceur qui lui gagnait toutes les sympathies.

Après avoir reçu l'éducation la plus distinguée au couvent de la Pointe-aux-Trembles, elle passa dans le monde par un sentier de fleurs. Mais Dieu vint presque subitement suspendre cette douce existence et cueillir une âme déjà mûre pour lui.

Atteinte de pneumonie, il n'y a que quelques mois, elle présentait de suite sa fin prochaine.

Mais on ne l'entendit pas une seule fois s'en plaindre: elle savait si bien dissimuler ce qui pouvait davantage affliger ses parents et amis.

Son courage ne la laissa pas un seul instant. A ses derniers moments mêmes, elle avait des paroles de consolation pour ceux qui pleuraient à ses côtés; et avec la piété la plus touchante, elle leur présentait à baiser le crucifix qu'elle tenait étroitement en ses mains.

Munie du pain de vie, Maria-Aurélia-Cécilia accepta la mort avec sérénité et sans reproche, pour aller, espérons-le, se reposer dans un monde meilleur.—Post tenebras spero lucem.—(Communiqué.)

A St. Zéphirin, vendredi matin, 4 février, après une courte maladie, la Dame de Nestor Duguay, ex-M. P.P., rendait son âme à Dieu, à l'âge de 29 ans, munie de tous les secours religieux. Elle laisse pour déplorer sa perte un nombreux cercle d'amis, un époux et deux enfants inconsolables. Son service a eu lieu à St. Zéphirin-de-Courval, le 7 courant.

La promptitude dans la décharge de leurs obligations a toujours été, pour l'assuré, la pierre de touche des Compagnies d'assurance. En effet, le paiement immédiat du dommage réduit à une suspension momentanée dans la marche des affaires, un sinistre que les atermoiements et les lenteurs eussent rendu bien plus grave encore, en privant, pour un temps plus ou moins long, l'assuré de son indemnité légitime.

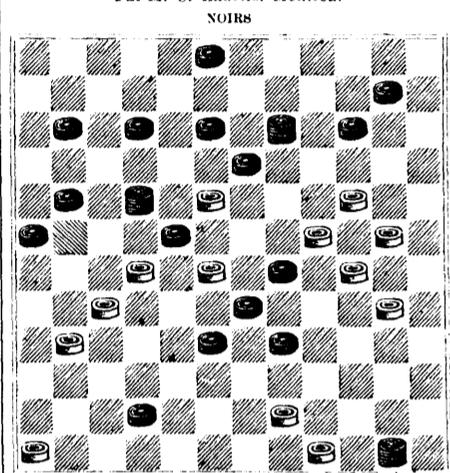
La *Stadacona*, Compagnie d'assurance contre l'incendie, 13, Place-d'Armes, Montréal, comprend que la promptitude dans le paiement du sinistre double le montant de l'indemnité.

LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, pourront les adresser à M. J. A. Rodier, No. 14, rue Allard, Montréal. Les solutions doivent être également envoyées à la même adresse.

PROBLEME No. 11

Par M. C. Labelle, Montréal



BLANCS

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 9

Table with 2 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de. Rows show moves like 36 à 29, 48 à 41, etc.

Solutions justes du Problème No. 9.

Montréal:—W. Rousseau, T. Berthiaume, J. E. La-maire, C. Labelle, Hector Pellerin, G. Massé, J. E. Tourangeau et J. F. Tourangeau. Spencer, Mass:—Dr. M. Fontaine.

Prix du Marché de Détail à Montréal.

Market price table listing various goods like flour, grains, legumes, and meats with their respective prices in dollars and cents.

Marché aux Bestiaux

Table listing prices for various types of livestock such as beef, veal, mutton, and poultry.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "LA ROYALE CANADIENNE."

Capital, - - - - - \$6,000,000

Actif Disponible, - - - - - pres de - \$1,200,000



OFFICIERS:

Président: J. F. SINCENNES. Gérant Général: ALFRED PERRY. Assist. Gérant: DAVID L. KIRBY.

Vice-Président: JOHN OSTELL. Sec. et Trés.: ARTHUR GAGNON. Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER.

ACTIF EN OR

Table listing gold assets such as bonds, stocks, and other securities with their values.

PASSIF

Toutes Réclamations pendantes pour Pertes, Billets payables, et divers Comptes dus par la Compagnie - \$149,291 59

Assure tous les Risques d'Incendie, ainsi que les Bâtimens voyageant dans les eaux intérieures et leurs Cargaisons, et les Frêts et Cargaisons des Navires à vapeur et à voile Océaniques de première classe.

BUREAU PRINCIPAL: 160 RUE ST. JACQUES, MONTREAL

7-1-45

A LOUER.

DEUX BUREAUX au premier étage de la bâtisse faisant l'angle des rues Blouy et Craig. Aussi UN ÉTAGE ENTIER de la même bâtisse, convenable pour des bureaux ou une manufacture. S'adresser à G. B. BURLAND, 115, rue St. François-Xavier. 7-7-14

Coutellerie FOURCHETTES ET CULLERES, HUILLIERS, plaqués à prix réduits. Aussi venant d'être reçus: CAGES D'OISEAUX, CAFETIÈRES FRANÇAISES à alambique et PLUMEAUX FRANÇAIS, chez L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal. 7-1-18

Corniches ROULEAUX ET ANNEAUX, aussi BARRES D'ESCALIERS, la plus grande variété dans les derniers goûts, chez L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal. 7-1-18

LE VIDO. EAU DE BEAUTE, PRÉPARATION DE N. DUDEVOIR. AUX DAMES.

Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint: sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante. C'est un préservatif et un remède contre le masque auquel les Dames sont sujettes.

Manière de s'en servir:—Pour les maladies de la peau, les Humeurs, les Eruptions, les Boutons, le Pustules, les Taches, les Clous, etc., la peau doit être bien lavée et tenue bien propre pendant que l'on fait usage de l'Eau pour le teint.

Le VIDO est une des plus belles découvertes pour embellir le teint. Par l'usage de cette Eau vous aurez toujours la peau du visage d'une éclatante blancheur.

Toute personne envoyant \$1.00 par la malle recevra une bouteille par la malle suivante. Enregistré à Ottawa conformément à l'acte du Parlement, 4 février 1875.

Vendu chez le DR. GAUTHIER, 190, Rue St. Laurent. 7-1-11

LE RANGE

ou Fourneau à cuisine le plus amélioré est Le "NEW ENGLAND"

Ses qualités sont trop nombreuses pour être énumérées, mais on peut facilement se convaincre en en faisant l'inspection.

MEILLEUR & Cie.

652, RUE CRAIG,

Près de la Rue Blouy.

MACHINE A LAYER DE BUNNELL,

TORDEUSE ET REPASSEUSES,

Machines à peler les pommes, à trancher le pain, les légumes, les viandes, &c. 7-1-16

\$225. PIANOS POUR \$225.

Neufs—pleinement garantis, 7 Octaves,—toutes les Améliorations modernes.—Le son est plein, riche et pathétique.—Combinaison exquise, produisant un magnifique effet d'orchestre. Notre désir est qu'ils soient soigneusement essayés et examinés. \$225 chaque. Réparations de toutes sortes à prix modérés.—A. M. LEICESTER & CIE., Fabricants de Pianos, 845 et 847, Rue St. Joseph, Montréal. 7-1-48

Aux Notaires.

L'Acte concernant le Notariat adopté à la dernière session de la Législature contient les dispositions suivantes que je m'empresse de signaler à l'attention de la profession:

- 1. Tout Notaire qui a changé de domicile et qui n'en a pas fait la déclaration, doit le faire avant le premier de Mars prochain.
2. Un tableau de tous les Notaires pratiquants doit être préparé par les secrétaires pour être distribué dans le cours de Mai prochain.
3. Ce tableau ne devra contenir que le nom des Notaires qui auront fait la déclaration de domicile requis et qui auront payé avant le premier d'Avril prochain tous leurs arriérés de contribution jusqu'au premier de Mars prochain.
4. L'Art. 13 déclare que "tous les actes ou contrats reçus devant tout notaire considéré comme non pratiquant par le présent acte n'ont aucun caractère d'authenticité."

Toute communication ayant rapport aux déclarations de domicile doivent être adressées soit à J. B. Delage, Ecr., Secrétaire à Québec, soit à H. A. A. Brault, Ecr., Secrétaire à Montréal.

Les contributions doivent être envoyées et adressées au soussigné à Montréal.

F. J. DURAND, Trésorier, C. N.

Montréal, 29 Janvier 1876. 7-6-2-10.

CARLESANG, C'EST LA VIE

CELEBRE PURIFICATEUR DU SANG DE CLARKE

(Marque de Commerce:—"Blood Mixture")

LE GRAND PURIFICATEUR ET RESTAURATEUR,

nettoie et élimine du sang toutes les impuretés et ne saurait être trop hautement recommandé. C'est un remède infallible contre la Scrofule, le Scorbut, les maladies de la Peau, et les Plaies de toutes sortes. La guérison est permanente.

Il guérit les Vieilles Plaies

les Plaies Ulcérées sur le Cou, les Plaies Ulcérées sur les Jambes, les Boutons Noirs sur la Figure, le Scorbut et ses suites, les Ulcères cancéreux, les maladies du Sang et de la Peau, les Enflures Glandulaires, Élimine du Sang toutes les matières impures quelle qu'en soit la cause.

Comme ce mélange est agréable au goût et exempt de toute matière injurieuse à la constitution la plus délicate de l'un ou de l'autre sexe, le Propriétaire conseille fortement aux malades d'en faire l'essai.

Des Milliers de Témoignages attestent de son efficacité.

Vendu en Bouteilles à \$1.00, et en Caisses, contenant six fois la même quantité, pour \$4 chaque—ces dernières en contiennent une quantité suffisante pour opérer la guérison dans la plupart des cas invétérés. EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET MARCHANDS DE MÉDECINES PATENTÉES de l'univers.

Seul Propriétaire: F. J. CLARKE, Chimiste, APOTHECAIRES' HALL, LINCOLN, ANGLETERRE.

Agents en gros pour les Provinces de Québec et d'Ontario:

EVANS, MERCER & Cie., MONTREAL

Expédié par la malle sur réception d'un mandat de Poste. 7-1-22

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée au No. 319, rue St. Antoine, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DREBARATS.